



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

COMPRENDRE



La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux

Résultats de la Fabrique Prospective



Avec la participation de la
Direction générale des outre-mer

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ;
contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Yves Le Breton (ANCT) – **Directrice de collection :**
Agnès Reiner (ANCT) – **Directrice éditoriale :** Annabelle Boutet (ANCT) – **Autrice :**
Anaïs Lefranc-Morin, Annabelle Boutet (ANCT) – **Mise en page :** stratéact' –
Photos : Anaïs Lefranc-Morin (ANCT) sauf page 14 : EY – Vertigo lab – Atopia

Contact presse : Kathleen André (Equancy), kathleen.andre@equancy.com

Dépôt légal : juillet 2022 – ISBN : 978-2-492484-29-2



La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux

RÉSULTATS DE LA FABRIQUE PROSPECTIVE

Sommaire

Introduction	p. 5
• La Fabrique Prospective « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux »	p. 6
I. En quoi la nature est un atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux ?	p. 13
II. Six enjeux spécifiques pour les territoires ruraux	p. 16
• Quatre enjeux thématiques	p. 16
• La gestion du foncier rural respectueuse de la nature	
• La gestion de la ressource en eau et la réduction de la vulnérabilité face aux risques d'inondation	
• La production et la consommation de produits locaux et respectueux de l'environnement	
• La création et le maintien d'activités écotouristiques durables	
• Deux enjeux transversaux	p. 18
• L'articulation des échelles et des compétences	
• La connaissance des aides et dispositifs d'appui	
III. Awala-Yalimapo, Bard, Beurey-sur-Saulx, Gornac : quatre feuilles de route pour faire de la nature un facteur d'attractivité et de résilience	p. 22
• Awala-Yalimapo : s'adapter aux risques littoraux	p. 22
• Bard : développer la résilience agricole	p. 24
• Beurey-sur-Saulx : mettre la nature au cœur de l'urbanisme	p. 26
• Gornac : préserver la ressource en eau	p. 28
IV. Quatorze pistes d'action nationales	p. 30
• Foncier : communiquer sur les outils d'urbanisme permettant d'assurer la préservation et la valorisation de la nature, et sur les solutions alternatives à l'artificialisation des sols	p. 30
• Eau : informer et sensibiliser, encourager la récupération, soutenir le recours aux solutions fondées sur la nature	p. 31
• Agriculture : dialoguer et partager les outils existants	p. 34
• Faune, flore : maintenir, préserver et sensibiliser	p. 34
Annexe	p. 37
• Aides, dispositifs et leviers d'action mobilisables par les communes rurales pour faire de la nature un facteur d'attractivité et de résilience de leurs territoires	

Introduction

La crise de la Covid-19 a révélé à quel point la nature joue un rôle essentiel dans le fonctionnement des territoires. Elle est en effet la condition du renforcement de la sécurité alimentaire (production agricole, pêche, chasse...), de la réduction des risques d'inondation (infiltration des eaux de pluie dans les sols, débordements sur les rives des cours d'eau en cas de crue), de la lutte contre les pollutions (filtration de l'air et de l'eau, dépollution des sols...), de l'atténuation et de l'adaptation du/au changement climatique (captation de carbone dans les sols et les forêts, production de biomasse ; lutte contre les îlots de chaleur urbains notamment) et du bien-être. C'est pourquoi elle est un atout pour la résilience, c'est-à-dire la capacité à rebondir après un choc tel que la covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, et pour l'attractivité des territoires.

La nature est centrale dans la vie et l'activité productive des territoires ruraux. Le rapport de la mission Ruralités, « 200 propositions pour un agenda rural »¹, remis en juillet 2019 au Gouvernement soulignait dans ce sens que les ruralités disposaient d'aménités environnementales spécifiques (biodiversité, paysages, sols perméables...) qui constituent autant de richesses à valoriser. Les enjeux sont particulièrement prégnants dans les territoires ruraux ultramarins car ils accueillent une biodiversité exceptionnelle : la France abrite 10 % de la biodiversité mondiale et de nombreuses espèces endémiques dont 83 % sont localisées en outre-mer ; 40 % des espèces évaluées par l'Observatoire national de la biodiversité présentent aujourd'hui un risque de disparition en outre-mer contre 22 % en métropole². Il s'agit donc pour les communes rurales d'identifier ces aménités spécifiques, de lever les freins et d'actionner les leviers permettant d'assurer la diversité, la bonne santé et la mise en valeur de la nature. En effet, les communes jouent un rôle majeur en matière de gestion de la nature, du fait notamment de leurs compétences en matière de protection de l'environnement, d'urbanisme (PLU, stratégie foncière), de gestion des espaces verts, de la voirie et des terrains communaux, mais aussi de péri-scolaire.

Dans ce contexte, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé, en octobre 2020, avec l'Association des maires de France (AMF), la Direction générale des Outre-mer (DGOM), l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'université Jean Moulin Lyon 3, une [Fabrique Prospective](#) sur le thème « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux ». Pendant un an, cette Fabrique Prospective, cofinancée par l'OFB, a accompagné les élus et les acteurs locaux de quatre communes rurales : Awala-Yalimapo (Guyane), Bard (Loire), Beurey-sur-Saulx (Meuse) et Gornac (Gironde). Les élus de ces quatre communes rurales et leurs groupes de travail locaux ont co-construit, avec l'appui d'un consortium piloté par l'ANCT, un projet de territoire fondé sur la nature comme richesse et levier d'attractivité (cf. partie 2). Leurs travaux ont permis d'identifier les enjeux à prendre en compte pour faire de la nature un facteur d'attractivité et de résilience dans les territoires ruraux mais également les freins rencontrés par les élus (cf. partie 1). Le dialogue entre les élus ruraux engagés dans la Fabrique Prospective et les représentants de l'AMF, de l'ANCT, de la DGOM, de l'OFB et de l'université Jean Moulin Lyon 3, dans le cadre des séminaires intersites de la Fabrique Prospective animés par le consortium, ont d'autre part abouti à l'identification collective de quatorze pistes d'action d'envergure nationale pour accompagner les élus des communes rurales qui souhaitent faire de la nature un facteur d'attractivité et de résilience pour leur territoire (cf. partie 3).

NOTES

1. https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/Rapport_Mission-ruralite_juillet-2019.pdf

2. <https://naturefrance.fr/>

LA FABRIQUE PROSPECTIVE

« LA NATURE COMME ATOUT POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES RURAUX »

Lancée fin 2020 par l'ANCT, la Fabrique Prospective « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux » visait à identifier en quoi la nature est un atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux en termes résidentiels (qualité de vie, lien social, solidarité, santé, bien-être), productifs (agriculture, énergies renouvelables, matériaux de construction, filières artisanales ou industrielles...), récréatifs (sports de nature, loisirs de découverte, tourisme), et culturels (arts et architecture, apprentissages, identité territoriale...). Pour ce faire, le consortium choisi par l'ANCT a accompagné les élus de Awala-Yalamapo, Bard, Beurey-sur-Saulx et Gornac, leurs groupes de travail ainsi que l'AMF, la DGOM, l'OFB et l'université Jean Moulin Lyon 3 dans une réflexion prospective et opérationnelle autour de trois axes :

- comment s'appuyer sur les apports matériels et immatériels de la nature pour dessiner un avenir durable pour les territoires aux plans économique, social et écologique ?
- comment mobiliser la diversité des acteurs (habitants, associations, acteurs publics, acteurs privés...) et construire des partenariats équilibrés autour de la nature comme facteur d'attractivité et de résilience ?
- quelles améliorations et innovations développer, en matière d'outils de gestion (PLU(i), SCoT, stratégies foncières) et d'accompagnement des territoires pour valoriser la nature comme facteur d'attractivité et de résilience ? Comment développer la coopération entre territoires et la coordination entre niveaux de collectivités en matière de nature, afin de traiter les enjeux qui dépassent les échelles administratives et renforcer l'efficacité de l'action publique ?

L'AGENDA RURAL

Feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité depuis septembre 2019, l'Agenda rural vise à favoriser le développement des territoires ruraux et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans une démarche interministérielle. L'ANCT pilote cette démarche au niveau national et assure le suivi de la mise en œuvre des mesures au niveau interministériel. Parmi ces mesures figurent le soutien aux petites lignes ferroviaires, le recrutement de médecins salariés dans les zones sous-dotées, notamment rurales, ou encore l'implantation de 200 micro-folies, tiers-lieux

culturels. L'ANCT elle-même met en place certaines mesures, notamment en faveur du commerce, des tiers-lieux, de la mobilité des jeunes ou de la réussite scolaire des élèves ruraux.

Pour en savoir plus : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/agenda-rural-46>

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

« Territoires engagés pour la nature » (TEN) est une initiative du ministère de la Transition écologique et de Régions de France, pilotée par l'Office français de la biodiversité en partenariat avec les agences de l'eau. Elle vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des communes ou des intercommunalités, quel que soit leur avancement dans le domaine. Une commune ou une intercommunalité qui souhaite obtenir la reconnaissance TEN doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans.

La démarche est portée localement par des collectifs régionaux (conseil régional, D(R)EAL, direction régionale de l'OFB, agences de l'eau concernées, départements volontaires) avec l'appui de partenaires.

La reconnaissance TEN permet à une commune ou à une intercommunalité : d'être accompagnée pour formaliser un programme d'actions qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ; de renforcer les connaissances et les compétences en matière de biodiversité (contacts utiles en région, données nationales et régionales, formation, appropriation de la législation...); de faciliter la formalisation de plans de financement³; de faciliter le dépôt de dossiers d'autorisation ainsi que le recueil d'avis réglementaires; de rejoindre le « club des engagés » et d'avoir accès à des services associés (guides techniques, journées d'échanges, etc.); de bénéficier d'une valorisation internationale, nationale, régionale et locale des projets et bonnes pratiques.

Pour en savoir plus : <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

L'animation de la Fabrique Prospective a été confiée par l'ANCT à un consortium réunissant EY, Vertigo lab et Atopia. Dans chaque commune, le consortium a animé quatre séminaires locaux afin de définir une feuille de route faisant de la nature un atout pour l'attractivité et la résilience de son territoire. Les élus des quatre communes engagées dans la Fabrique Prospective ont chacun mobilisé pour ces

séminaires un groupe de travail local composé de vingt à trente acteurs (agents et élus de la commune, de l'intercommunalité et de communes voisines ; habitants ; entrepreneurs ; agriculteurs et viticulteurs ; représentants de l'Office national des forêts, de la Ligue de protection des oiseaux, de services déconcentrés de l'État, de chambres d'agriculture, de schémas de cohérence territoriale, de pôles d'équilibre territorial et rural, de réserves naturelle, de conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, de départements, de régions...). En alternance, quatre séminaires intersites, réunissant les représentants des quatre communes (élus et agents) et les partenaires nationaux (AMF, ANCT, DGOM, OFB,

université Jean Moulin Lyon 3) ont permis de croiser et approfondir les enseignements issus des quatre territoires et de formuler collectivement des pistes d'action d'envergure nationale.

NOTE

3. La candidature au dispositif ne garantit pas l'octroi de financements mais les principaux financeurs (État, région, Agence de l'eau, Agence régionale de la biodiversité, etc.) s'organisent dans chaque région pour analyser conjointement les projets.

Objectifs des séminaires locaux et des séminaires intersites de la Fabrique Prospective « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux »

(source : EY, Vertigo Lab, Atopia)

Février 2021 Réunion de lancement	Avril 2021 Intersites 1	Mai 2021	Juin 2021 Locaux 1
<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur les objectifs et la méthodologie proposée • Préparation du premier séminaire intersites et des premiers séminaires locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en perspective les enjeux de chaque territoire par rapport à des démarches locales initiées ailleurs en France pour y répondre • Créer du lien entre les communes, initier une dynamique collective 		<ul style="list-style-type: none"> • Initier la démarche • Partager un diagnostic socio-économique et environnemental du territoire • Identifier trois enjeux de nature, de résilience et d'attractivité à traiter
Juillet 2021 Intersites 2	Août 2021	Septembre 2021 Locaux 2	Octobre 2021 Locaux 3
<ul style="list-style-type: none"> • Partager les caractéristiques et enjeux spécifiques à chaque commune pour mieux mettre en évidence et approfondir les enjeux communs entre toutes les communes • Recenser les programmes et cadres réglementaires existants, et freins rencontrés 		<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les trois enjeux de nature, de résilience et d'attractivité identifiés à la suite du séminaire local 1 • Construire, pour chacun, des futurs possibles et souhaitables avec des scénarios d'évolution 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les actions à mettre en place pour atteindre les futurs souhaitables pour chacun des trois enjeux clés présentés lors du séminaire local 2 • Prioriser ces actions et identifier les besoins de partenariat ou d'appui de la part des pouvoirs publics (intercommunalités, département, région, État, etc.) afin d'assurer la bonne mise en place des actions prioritaires
Novembre 2021 Intersites 3	Décembre 2021 Locaux 4	Janvier 2022 Intersites 4	
<ul style="list-style-type: none"> • Partager les visions, scénarios et pistes d'action identifiés dans chaque commune pour favoriser les croisements et l'identification de freins communs • Rechercher des solutions et leviers, en particulier au niveau national, pour accompagner la mise en œuvre des actions par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une feuille de route opérationnelle pour approfondir les actions choisies (étapes de réalisation, situation actuelle / situation souhaitée, moyens humains et financiers, référent, suivi, partenaires, calendrier, leviers) • Permettre une pleine appropriation du travail prospectif par les acteurs du territoire pour faciliter sa mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer les enseignements généraux de la démarche • Consolider les propositions d'action au niveau national • Faciliter une prise de recul des territoires quant à leur feuille de route et enrichir les plans d'actions respectifs des territoires 	

Parole de participants

« Grâce à la Fabrique Prospective, Beurey-sur-Saulx dispose d'un catalogue d'actions qui seront mises en œuvre au fil des années. La feuille de route constitue une base de réflexions et de pistes pour le mandat municipal et même à plus long terme, car toutes les actions ne pourront pas être mises en œuvre immédiatement. Les membres du groupe local ont souligné qu'ils pourront dupliquer des idées issues de la Fabrique Prospective dans d'autres communes du département, Beurey-sur-Saulx ayant un profil représentatif de nombreuses communes meusiennes. »

Gérard Fillon, maire de Beurey-sur-Saulx

« Faire de la prospective permet de sortir de la gestion du quotidien qui occupe beaucoup les élus. Cela permet de se doter d'une vision à moyen et long terme à l'échelle du territoire. Peu de petites communes rurales ont l'occasion de conduire une démarche telle que la Fabrique Prospective : il faut leur donner cette envie. »

Quentin Pâquet, maire de Bard

« Je remercie l'Agence nationale de la cohésion des territoires de nous avoir permis d'intégrer la Fabrique Prospective que j'ai personnellement trouvée fort intéressante et nécessaire. Les temps actuels ne sauraient mieux nous démontrer à quel point il est important de se projeter, de réfléchir et d'imaginer ensemble les futurs possibles. Je suis convaincue, à travers ma participation pendant ces deux dernières années notamment aux travaux de la communauté de communes mais aussi des syndicats intercommunaux, que cette approche délocalisée et prospective, doit faire partie intégrante du travail préalable à toute élaboration des "politiques" des collectivités. L'avis d'experts, étrangers au territoire, même s'il soulève questionnements et incompréhensions parfois, nous permet d'élargir notre champ de vision et de porter un autre regard sur notre environnement. »

Mayder Maran, ancienne maire de Gornac

« La nature est au cœur de la vie et les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, en particulier à l'heure du changement climatique. La Fabrique Prospective a permis aux habitants de la commune de se poser la question suivante : que souhaitons-nous voir se réaliser dans le futur pour notre territoire ? Elle a aussi permis de se poser des questions plus larges sur l'organisation future de la vie de la commune concernant les modes d'habiter, les logements, le déplacement des villages en cas de submersion. Il faut se demander ce que l'on veut pour l'avenir de son territoire et adopter un regard attentif à ce qu'il est possible de mettre en place vis-à-vis de la nature. Il s'agit ensuite de trouver des solutions adaptées au contexte et aux modes de vie locaux, en s'efforçant d'éviter de refaire les mêmes erreurs que d'autres territoires par le passé. »

Tiffanie Hariwanari, première adjointe au maire de Awala-Yalimapo

« Pour l'AMF, cette Fabrique Prospective des territoires a démontré sur la base des quatre expérimentations dans les communes que la nature et la biodiversité sont des atouts majeurs pour les territoires ruraux d'autant plus dans le contexte de crise covid qui a renforcé l'attrait des Français pour les espaces ruraux et la nature.

La nature et la biodiversité sont une richesse en tant que telles mais elles ne renvoient pas uniquement à l'image d'un espace à protéger. La nature et la biodiversité sont également source d'attractivité et d'innovation, de créativité et de production. Outre la qualité de vie qu'ils procurent, la nature permet aux territoires ruraux de rendre de nombreux services, les aménités, aux habitants qui y vivent ainsi qu'aux territoires avoisinants comme par exemple l'ombre des arbres et la fraîcheur apporté par les forêts, des lieux de sport et de ressourcement, la garantie d'une eau propre à la consommation ou encore l'accès facilité à la production d'une alimentation en circuit court.

Les travaux menés par l'ANCT et ses partenaires ouvrent des pistes d'accompagnement des territoires ruraux pour qu'ils puissent décrypter les atouts naturels qui font leur force et qui varient d'une commune à l'autre, en fonction des situations géographiques, culturelles, du contexte social et des attentes des habitants.

Il s'agit là d'une nouvelle démonstration de la nécessité de valoriser l'attractivité des espaces ruraux. »

Cécile Gallien, maire de Vorey, co-présidente de la Commission des communes et territoires ruraux (CCTR) de l'Association des maires de France (AMF)

« Les outre-mer possèdent un patrimoine naturel très riche menacé par le changement climatique (augmentation du niveau de la mer, cyclone, érosion des récifs coralliens). À ce titre, l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, habitants, experts, etc.) doivent être réunis autour d'une même table afin de réaliser un diagnostic sur les problématiques en cours et à venir. Les politiques environnementales ne peuvent se construire en chambre, la préservation de la nature embrasse l'ensemble des acteurs et des politiques publiques. L'approche systémique de la Fabrique Prospective a permis d'élaborer collectivement les enjeux propres à chaque territoire, tout en prenant en compte le mode de vie des habitants, leurs coutumes et leur histoire, condition nécessaire à la réussite d'un projet. Trop souvent, les politiques conduites en faveur de la protection de la nature sont perçues comme des contraintes, les actions proposées dans le cadre de cette démarche permettent de renforcer l'attractivité économique tout en préservant l'environnement et la culture locale. »

Constance Pastor Brassens, chargée de mission évaluation des politiques publiques, DGOM

« À l'heure où les experts alertent de plus en plus sur l'érosion de biodiversité et les risques encourus pour l'humanité, cette Fabrique Prospective a été une opportunité fructueuse pour contribuer à améliorer les regards sur la nature, grâce à une démarche prospective

alliant approches scientifique et sensible au plus près du terrain. Nous félicitons les élus des communes d'Awala-Yalimapo, de Bard, Beurey-sur-Saulx et Gornac, pour la dynamique et la mobilisation qu'ils ont su mettre en place localement. En plus des projections sur le long terme, la Fabrique prospective a permis d'identifier des actions très concrètes à réaliser rapidement, ce qui est fondamental pour avancer vers le défi que constitue la Vision à 2050 de la Convention internationale sur la diversité biologique, à savoir "Vivre en harmonie avec la nature : d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples". »

Isabelle Vial, responsable de la prospective et évaluation de l'action publique, OFB

« Quel rôle de la nature pour renforcer l'attractivité et la résilience des territoires ruraux ? Question complexe et vaste, que nous avons eu le plaisir d'explorer aux côtés de l'ANCT, de ses partenaires et des communes engagées. Cette Fabrique Prospective passionnante et innovante au regard des territoires ciblés a permis de mettre sur le devant de la scène les enjeux des communes rurales. L'exercice prospectif au cours des séminaires locaux, un véritable défi, a entraîné des réflexions précises, concrètes et de long terme grâce à la mobilisation de nombreux acteurs locaux (habitants, agriculteurs, associations, élus, institutions, etc.). En parallèle, les séminaires intersites étaient des riches moments d'échanges, d'inspiration entre élus, mais également d'information par rapport aux dispositifs de plus large échelle pouvant répondre aux enjeux des communes. Les territoires ruraux, à la fois les plus riches en ressources naturelles mais également les plus touchés par les effets du changement climatique et les difficultés socio-économiques jouent un rôle crucial dans la transition écologique. Cette Fabrique Prospective a ainsi mis en lumière les défis à relever et leviers à activer : préservation du foncier agricole, protection de la biodiversité, développement et diversification économique, solidarité territoriale, etc. »

Selma Benzekri et Amélie Colle, Vertigo Lab

« À l'heure où l'érosion de la biodiversité ne cesse de s'accroître, et où le changement climatique occupe une place croissante dans les politiques publiques nationales et locales, la nature est un facteur clé du devenir de nos territoires, et la ruralité apparaît comme une interface privilégiée avec le vivant. Notre équipe est ravie d'avoir accompagné quatre communes représentatives de la diversité du monde rural. Le travail mené a permis de créer ou de renouer un dialogue fécond entre une quarantaine d'acteurs (associations, citoyens, communautés de communes, institutions, etc.) aux échelles locales et nationale. Maintien d'une agriculture résiliente et de proximité, végétalisation du centre-bourg, préservation de la ressource en eau,

construction d'une offre écotouristique : de ce dialogue émergent quatre projets de territoire concrets, avec près de 36 actions prioritaires sur 138 actions identifiées à l'échelle locale, pour une mise en application déjà effective. Cette démarche innovante aura permis de suggérer des actions nationales, et d'identifier les atouts, freins et leviers de chaque territoire pour concilier attractivité et résilience et inspirer ainsi tout territoire ou acteur désireux de porter des actions à son échelle. »

Christophe Abraham, Camille Decoopman, Julie Lenouvel, Perrine Theillard, EY

« Plus que jamais, notre époque nous amène à questionner nos liens avec la nature. A travers l'histoire, elle s'est révélée source d'inspirations et d'innovations pour l'humanité en alimentant la recherche technologique, scientifique et artistique. Cette Fabrique Prospective est l'occasion d'aborder désormais la nature comme facteur d'innovation territoriale et, au-delà, comme facteur d'attractivité et de résilience. Il s'agit donc d'interroger la place que nous lui ménages, aujourd'hui et demain, dans nos espaces, nos modes de vie, nos productions. Et de considérer que de nouveaux modèles permettront d'envisager des modes de vie qualitatifs pérennes pour l'humanité. C'est en se rapprochant de territoires vécus et pratiqués quotidiennement, et parce qu'ils nous ont accueillis, durant toute cette Fabrique Prospective, dans la Meuse, le Forez, le Bordelais et la Guyane que nous avons trouvé le terrain fertile pour faire grandir des idées nouvelles. Nous sommes ravis d'avoir fait partie de l'écosystème riche qui s'est mis en place pour cette réflexion : aborder la proximité pour capitaliser à l'échelle globale, croiser les regards pour des visions convergentes, hybrider les enjeux pour de nouveaux champs d'actions. »

Franck Wehrle, directeur d'études, Flavio Berthelot, chargée d'études, Atopia

Caractéristiques des quatre communes engagées dans la Fabrique Prospective « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux »

(sources : EY, Vertigo lab, Atopia, Insee 2018, Inventaire national du patrimoine naturel 2022 ; crédits photo : ANCT)

AWALA-YALIMAPO



Département : Guyane

Nombre d'habitants de la commune : 1 430

Nom de l'EPCI : communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG)

Nombre de communes de l'EPCI : 8

Nombre d'habitants de l'EPCI : 94 677⁴

Maire : Jean-Paul Féreira

Atouts :

- commune côtière, traversée par deux fleuves (le Mana et le Maroni)
- frontalier avec le Suriname
- zone de ponte de tortues marines (dont tortues luth)
- mangroves développées et en développement
- réserve naturelle de l'Amana
- biodiversité riche (oiseaux, espèces marines) : 727 espèces recensées dont 329 protégées et 65 menacées
- zones naturelles peu explorées au sud de la commune
- culture kali'na⁵
- label « Ville et Pays d'art et d'histoire », avec une histoire forte liée aux bagnes (bâtiments historiques classés)



BARD



Région : Auvergne Rhône-Alpes

Département : Loire

Nombre d'habitants de la commune : 669

Nom de l'EPCI : Loire Forez Agglomération

Nombre de communes dans l'agglomération : 87

Nombre d'habitants de l'EPCI : 109 787

Maire : Quentin Pâquet

Atouts :

- croissance démographique (+ 16 % entre 1999 et 2018)
- rivières classées Natura 2000
- forêt recouvrant 50 % de la commune
- panorama sur les monts alentours
- localisation sur un couloir de migrations d'oiseaux
- bâti et chemins anciens



BEUREY-SUR-SAULX



Région : Grand Est

Département : Meuse

Nombre d'habitants de la commune : 421

Nom de l'EPCI : communauté d'agglomération Meuse Grand Sud

Nombre de communes dans l'agglomération : 33

Nombre d'habitants de l'EPCI : 34 458

Maire : Gérard Fillon

Atouts :

- proximité avec Bar-le-Duc (préfecture) et Saint-Dizier (sous-préfecture)
- liaison ferroviaire avec Paris (1h)
- présence de La Saulx, rivière classée longeant des châteaux et réputée pour la pêche
- forêt entourant la commune sur 25 kilomètres
- plateau cultivé (maïs et céréales notamment)
- trois bâtiments historiques (un petit château, l'église et un pont du XVII^e siècle)



GORNAC



Région : Nouvelle Aquitaine

Département : Gironde

Nombre d'habitants de la commune : 432

Nom de l'EPCI : communauté de communes rurales de l'Entre-deux-mers

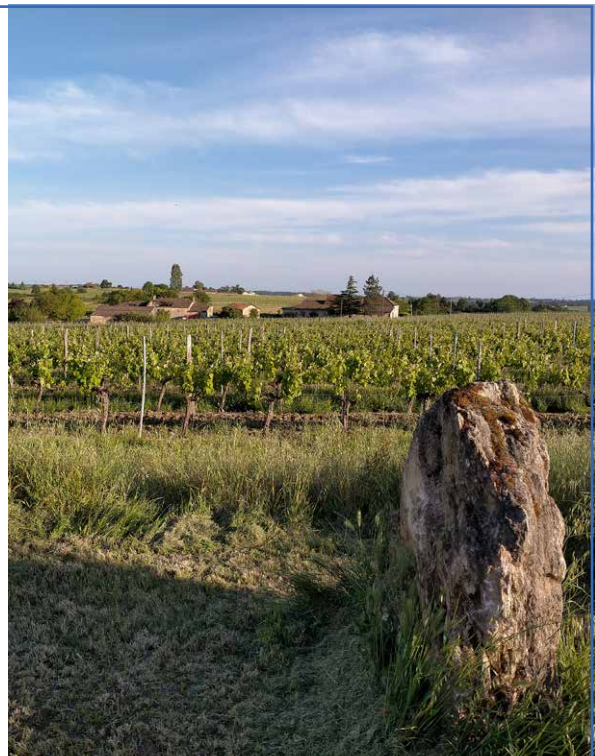
Nombre de communes dans l'agglomération : 50

Nombre d'habitants de l'EPCI : 16 543

Maire : Laurence Leroy

Atouts :

- village rural à proximité de Bordeaux Métropole
- offre de services importante (épicerie, maison de santé, la Poste, banque, pharmacie)
- ruisseaux et sources
- vignes, maraîchage, prairies
- bois privés
- zones naturelles remarquables : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique I et zone de transition de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne
- anciens moulins à vent



NOTES

4. La communauté de communes de l'Ouest guyanais s'étend sur environ 41 000 km² soit près de la moitié de la superficie de la Guyane. Elle regroupe 8 communes comptant de 125 habitants (Saül) à 47 621 habitants (Saint-Laurent-du-Maroni)

5. Les Kalí'na sont un des six groupes socio-culturels amérindiens vivant en Guyane.

En quoi la nature est un atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux ?

La crise de la covid-19 a rappelé la multiplicité des **fonctions assurées par la nature au profit des territoires**. Ces fonctions résultent des apports matériels et immatériels de la nature : biodiversité, paysage, loisirs, activités productives, spiritualité, lien social, etc. On peut ainsi distinguer six principales fonctions apportées par la nature aux territoires :

- approvisionnement de la population et des acteurs économiques (alimentation, eau, bois, énergie, etc.);
- apport de services écosystémiques⁶ de régulation (climat, îlots de fraîcheur, maîtrise des inondations, épuration des eaux, qualité de l'air, etc.);
- apports culturels (esthétiques, spirituels, éducatifs et pédagogiques, récréatifs, etc.);
- source de bien-être : 81 % des Français considèrent que vivre à la campagne est le mode de vie idéal⁷ ; la présence de végétation a un effet tranquilisant, permet une baisse du niveau de stress et d'anxiété et favorise les activités sportives⁸ ;

- création de lien social : le fait de se trouver dans un espace vert collectif favorise un sentiment de partage et le lien social⁹. Les espaces verts peuvent aussi être le lieu de rencontres et d'évènements notamment autour d'activités pédagogiques ou participatives ;
- source d'emplois et de valeur économique : la nature est le support d'activités économiques à l'instar de l'agriculture, du tourisme (le tourisme vert peut être un moyen de préserver la nature tout en renforçant la filière), de la production d'énergies renouvelables, etc.

Ces fonctions qui caractérisent la nature sont à la fois source d'attractivité et de résilience pour les territoires :

- attractivité car elles permettent à des individus de bien se sentir mais également de vivre, travailler ou passer des vacances sur un territoire ;
- résilience car elles contribuent à ce qu'un territoire anticipe, réagisse et s'adapte quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face.

NOTES

6. <https://www.millenniumassessment.org/fr/>

7. Familles rurales, octobre 2018, Enquête Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie

8. La Fabrique de la Cité, 2019, « La nature en ville, facteur de santé et de bien-être : points de vue de Lise Bourdeau-Lepage et Florence Marin-Poillot ». URL : <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/la-nature-en-ville-facteur-de-sante-et-de-bien-etre-points-de-vue-de-lise-bourdeau-lepage-et-florence-marin-poillot/>

9. Pascal, M., Laaidi, K., & Beaudeau, P., 2019, Intérêt des espaces verts et ombragés dans la prévention des impacts sanitaires de la chaleur et de la pollution de l'air en zones urbaines. Santé publique, 1(HS1), 197-205.

MÉTHODE

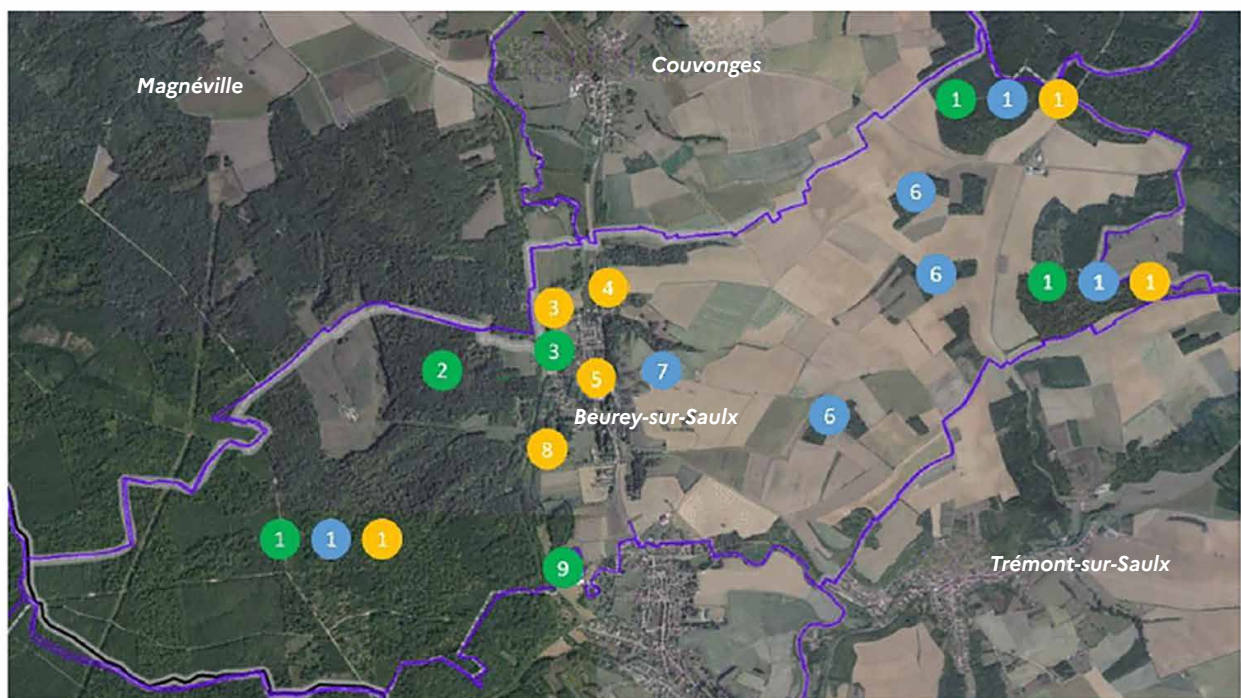
CONSULTATION CITOYENNE, DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET VISITE D'UN HAUT LIEU DE NATURE POUR IDENTIFIER LES RESSOURCES ET LES FONCTIONS ASSURÉES PAR LA NATURE

Afin d'identifier au mieux les ressources et les fonctions assurées par la nature sur leur territoire, les communes accompagnées dans le cadre de la Fabrique prospective ont bénéficié de plusieurs méthodes proposées par le consortium à l'occasion du premier séminaire local : une consultation citoyenne, un diagnostic environnemental et une visite d'un haut lieu de nature.

Des **consultations citoyennes** ont été organisées dans les quatre communes en amont de chaque séminaire local. Elles visaient à recueillir la parole des habitants pour nourrir la réflexion des quatre groupes de travail.

Plusieurs modalités ont été mobilisées : questionnaire papier distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune et disponible dans les commerces, permanences assurées par le consortium en mairie, questionnaire électronique, etc. En amont du séminaire local 1, la consultation portait notamment sur ce que les habitants entendaient par « nature », sur leurs usages de la nature, sur le sentiment d'attractivité de leur territoire et sur les espaces qu'ils appréciaient le plus dans leur commune. Les résultats des questionnaires ont été présentés à chaque groupe de travail local qui a été invité lui aussi à définir ce qu'il entendait par nature.

Séminaire local 1 à Beurey-sur-Saulx : exercice d'identification des atouts de nature, d'attractivité et de résilience de la commune par le groupe de travail local



Le consortium a également présenté à chaque groupe de travail local le **diagnostic socio-économique et environnemental** qu'il avait réalisé sur chaque commune. Ces diagnostics ont été réalisés en croisant les informations transmises par les élus avec une revue bibliographique et sitographique (INSEE, Inventaire national du patrimoine naturel, presse locale et nationale, Eau France¹⁰, etc.). Les diagnostics environnementaux portaient sur les paysages, les espaces naturels dont les espaces remarquables, les espèces faunistiques et floristiques remarquables, la nature ordinaire, l'eau (quantité et qualité de la ressource) et la trajectoire climatique de la commune, ainsi que sur les acteurs locaux œuvrant sur les sujets de la nature. Dans les quatre communes accompagnées, ces diagnostics ont montré une dégradation des écosystèmes naturels (dégradation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, et nombreuses espèces en danger critique, en danger ou vulnérables). Ils ont aussi souligné les évolutions climatiques en cours et à venir (diminution du nombre de jours de gel et hausse du nombre de jours de vague de chaleur et de précipitations intenses) susceptibles de remettre en cause la pérennité des activités locales (la pêche à Awala-Yalimapo par exemple) et le bien-vivre des habitants en particulier en raison d'une hausse d'événements extrêmes (hausse du risque d'inondations par exemple).

De plus, une **visite d'un haut lieu de nature** a été réalisée dans chacune des quatre communes : visite de l'estuaire en pirogue à Awala-Yalimapo, lecture paysagère à Bard avec deux paysagistes du pays d'art et d'histoire, promenade sur les bords de la Saulx à Beurey-sur-Saulx et visite d'un site naturel par un écologue naturaliste à Gornac. Chaque groupe de travail local a ensuite placé sur des photos satellites les atouts de nature, d'attractivité et de résilience de leur commune (exemple de Beurey-sur-Saulx cf. ci-dessous) puis a défini les atouts, freins, opportunités et menaces de sa commune par rapport aux enjeux de résilience et d'attractivité du territoire.

NOTE

10. Voir page 31

1. Forêts ●●●
2. Chêne Sacha ●
3. Rivière de la Saulx ●●●
4. Centre équestre ●
5. Bâti du bourg ●
6. Zones de verdure entre les parcelles agricoles ●
7. Haies ●
8. Usine Segor ●
9. Résurgence de la Saulx ●

- Eléments de nature
- Eléments de résilience
- Eléments d'attractivité

Ces différentes méthodes ont permis de croiser **des approches objectives et sensibles de la nature** donc de mieux embrasser l'ensemble des atouts qu'elle représente et des fonctions qu'elle assure dans chaque commune. Elles ont également montré que la nature pouvait être un atout et un levier de résilience dans chaque territoire accompagné.

À Bard ou à Beurey-sur-Saulx, par exemple, les forêts ont été identifiées comme des atouts naturels vecteurs d'attractivité (comme lieu de promenade via les sentiers de randonnée, de cueillette, etc.) et de résilience dans la mesure où elles permettent l'infiltration des eaux pluviales ou créent des zones de fraîcheur en cas de fortes chaleurs.

Six enjeux spécifiques pour les territoires ruraux

Les territoires ruraux ont fait l'objet de nombreux travaux statistiques qui pour la plupart reposent sur une approche de l'espace rural « en creux » de l'espace urbain¹¹. La typologie des campagnes françaises établie en 2011 par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique a permis de renouveler les regards : en combinant une grande variété d'indicateurs socio-économiques, elle a mis en lumière la diversité des territoires ruraux en distinguant trois grands groupes eux-mêmes subdivisés en sept classes. Dans la poursuite des recommandations de la mission « Agenda rural », l'ANCT conduit actuellement ce type de travaux pour proposer une nouvelle typologie des ruralités.

Si les territoires ruraux présentent ainsi des dynamiques diverses, leur caractéristique commune est de constituer des espaces de contact privilégiés avec la nature. Plus encore, la nature est au cœur de leur vie sociale et productive. Dès lors, considérer la nature comme un atout pour leur attractivité et leur résilience consiste à articuler ses différentes dimensions sans que l'une n'entrave l'autre. Autrement dit, il s'agit d'articuler : développement économique et résidentiel, préservation de la biodiversité, évolution des modes de vie et adaptation au changement climatique. A Awala-Yalimapo, Bard, Beurey-sur-Saulx et Gornac, les élus et les groupes de travail locaux ont travaillé sur la conciliation de ces différentes dimensions afin d'élaborer leurs feuilles de route (cf. partie 2). Le croisement de leurs travaux a permis d'identifier six enjeux partagés, illustratifs de ceux rencontrés par un grand nombre de communes rurales françaises.

Quatre enjeux thématiques

1) La gestion du foncier rural respectueuse de la nature

La gestion du foncier est apparue comme un enjeu commun et transverse aux quatre communes engagées dans la Fabrique Prospective, en particulier la reconquête du foncier vacant (les friches, les dents creuses, etc.) afin de préserver des espaces accueillants pour la biodiversité ou, lorsqu'il ne présente pas d'enjeux en matière de biodiversité, pour le réhabiliter et ainsi éviter l'artificialisation des sols ailleurs sur le territoire.

Si certaines orientations de planification territoriale (via le zonage des PLUi, par exemple) peuvent limiter l'artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers (Enaf), voire sanctuariser certains espaces naturels, les communes rurales peuvent rencontrer des difficultés dans la maîtrise du foncier. L'enjeu est de mettre en place un développement urbain vertueux privilégiant la reconquête du foncier vacant (friches, dents creuses, etc.) au sein des centralités villageoises afin d'accueillir de nouvelles populations, tout en permettant de préserver les Enaf. Cet enjeu se pose particulièrement pour les communes rurales, telles que Bard et Gornac, qui doivent maîtriser la croissance démographique liée à leur attractivité résidentielle grandissante, tout en contenant l'artificialisation des sols.

Le foncier vacant peut également être « désartificialisé » pour que la nature y reprenne ses droits par exemple en y aménageant des espaces verts ou zones « réensauvagées », ou en y développant des activités liées à la nature. Face à cet enjeu, une des difficultés exprimées par les élus concerne plus spécifiquement la conservation de la vocation productive des parcelles agricoles. En effet, ils constatent qu'il est difficile de les préempter ou de prendre part aux discussions au sujet des successions sur ces parcelles. En effet, certains propriétaires agricoles diffèrent la vente dans l'attente que leurs terrains deviennent constructibles afin de réaliser une

plus-value importante. Dans d'autres cas, l'indivision sur héritage de certains terrains peut également constituer un frein à la cession et amener à une perte de la vocation productive de ces espaces notamment via un enrichissement.

2) La gestion de la ressource en eau et la réduction de la vulnérabilité face aux risques d'inondation

La qualité et la quantité d'eau disponibles sont menacées par des usages actuels non durables (intrants agricoles, surconsommation liée notamment aux piscines privées ou aux choix de plantations effectués, récupération des eaux de pluie ou des eaux usées sans application des normes sanitaires, etc.) et par des changements climatiques déjà à l'œuvre et à venir qui conduisent à un amenuisement de la ressource à certaines périodes de l'année. Les élus engagés dans la Fabrique Prospective ont souligné l'enjeu que représente la sensibilisation des populations sur ces questions afin d'éviter des usages non raisonnés qui se manifestent en particulier par une surconsommation de la ressource.

Le risque d'inondation a également été mis en avant par les élus accompagnés dans le cadre de la Fabrique Prospective, qu'il s'agisse de débordement d'un cours d'eau (cf. p.26), de ruissellement, de remontée d'une nappe ou de submersion marine (cf. p.22). En France, le risque inondation est le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones. En 2020, 17 millions d'habitants étaient exposés aux inondations par débordement de cours d'eau et 1,4 million au risque de submersion marine¹². D'après le Centre européen de prévention des risques d'inondation (Cepri), 16 000 des 36 000 communes françaises sont concernées par le risque de débordement de cours d'eau qui menace donc un habitant sur quatre et un emploi sur trois¹³. En tout, 860 communes sont concernées par le risque de submersion marine et 75 % des communes sont potentiellement impactées par les risques liés au ruissellement. Le Cepri estimait en 2021 que le total des dommages annuels liés aux inondations en France s'élève à 665 millions d'euros. L'enjeu réside donc dans la réduction de la vulnérabilité des communes face aux inondations.

3) La production et la consommation de produits locaux et respectueux de l'environnement

Viticulture à Gornac, céréaliculture à Beurey-sur-Saulx, élevage laitier à Bard ou autoconsommation à Awala-Yalimapo : les activités agricoles sont au cœur du développement des quatre communes engagées dans la Fabrique Prospective, à l'image de nombre de communes rurales. Les élus ont indiqué que la production et la consommation de produits locaux étaient un enjeu pour les territoires ruraux en vue de recréer du lien avec la nature et d'augmenter leur capacité de production alimentaire et donc de renforcer leur résilience¹⁴. Face à cet enjeu, en plus de la question de la maîtrise du foncier (cf. p.16), les élus ont en effet souligné que pour nombre d'agriculteurs et de viticulteurs, l'objectif de diversification des productions engendrait des interrogations quant à la viabilité économique de leurs activités, rendue de plus en plus compliquée par la difficulté à anticiper les contraintes climatiques.

NOTES

11. <https://www.millenniumassessment.org/fr/>

12. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19150_plaquette-inondation_light_interactif.pdf

13. http://www.cepri.net/tl_files/Guides%20CEPRI/plaquette%20CEPRI.pdf

14. La « capacité d'un territoire à garantir une alimentation abondante, saine et équilibrée à sa population en dépit des perturbations qui peuvent affecter les différents maillons du système alimentaire. Source : Actu Environnement, « Résilience alimentaire : comment peuvent agir les territoires », 17 novembre 2021. URL : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/resilience-alimentaire-action-territoires-38492.php4>

15. <https://www.unwto.org/fr/sustainable-development/ecotourism-and-protected-areas>

4) La création et le maintien d'activités écotouristiques durables

D'après l'organisation mondiale du tourisme¹⁵, l'écotourisme désigne les formes de tourisme axées sur la nature ayant les caractéristiques suivantes :

- la principale motivation du touriste est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles ;
- elles comportent une part d'éducation et d'interprétation ;
- elles sont généralement organisées, mais pas uniquement, pour des groupes restreints par des voyageurs spécialisés. Les prestataires de services partenaires dans les destinations sont le plus souvent de petites entreprises locales ;
- elles s'accompagnent de retombées négatives limitées sur l'environnement naturel et socio-culturel ;
- elles favorisent la protection des zones naturelles utilisées comme attractions écotouristiques : en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ; en créant d'autres possibilités d'emplois et de sources de revenus pour les populations locales ; en faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.

L'écotourisme a été identifié par les élus et les groupes de travail locaux des quatre communes engagées dans la Fabrique Prospective comme un facteur d'attractivité pour les territoires ruraux. Pour autant, tous ont souligné que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie écotouristique soulevaient plusieurs enjeux :

- la spécificité de l'offre écotouristique proposée : certaines communes rurales peuvent estimer que leurs aménités naturelles ne se distinguent pas de celles des autres communes donc ne leur permettront pas de se différencier ;
- les moyens humains et financiers nécessaires ;
- les incertitudes liées au changement climatique qui peuvent remettre en cause des offres écotouristiques en fragilisant certaines aménités naturelles, comme par exemple à Awala-Yalimapo du fait du recul du trait de côte, de la présence de moustiques et du risque de submersion marine ;
- l'anticipation et la gestion des éventuels conflits d'usage (par exemple, la pression sur les milieux naturels ou les nuisances sonores générées par les touristes).

Deux enjeux transversaux

1) L'articulation des échelles et des compétences

Les communes et les intercommunalités disposent de leviers importants pour agir en faveur de la nature. En effet, elles élaborent ou contribuent à l'élaboration des documents de planification territoriale (PLU(i), cartes communales, SCoT) qui permettent la protection de certains espaces via le zonage et d'autres outils comme les orientations d'aménagement et de programmation. Les communes et les intercommunalités sont également compétentes pour réaliser des inventaires locaux de protection du patrimoine naturel, proposer des aménagements légers dans des espaces naturels pour soutenir leur attractivité locale ou y proposer des animations en compatibilité avec les orientations de gestion de ces espaces, etc. Toutefois, l'action du bloc local doit s'inscrire en cohérence avec celle des échelons supra-communaux pour traiter au mieux les enjeux liés à la nature qui, par définition, dépassent les périmètres administratifs.

En effet, la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 28 janvier 2014 a désigné **les régions comme chef de file pour les compétences relatives à la protection de la biodiversité**. Elles doivent donc organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice de leurs compétences dans ce domaine. En 2015, la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) qui définit les objectifs de la région à moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols, d'intermodalité et de transports, d'énergie, de lutte contre le changement climatique, de prévention et de gestion des déchets, mais également de protection et de restauration de la biodiversité. Elaboré par la région, il fixe des règles générales pour contribuer à atteindre ces objectifs. Enfin, en 2016 la loi pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a rendu obligatoire l'élaboration de stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) pour l'ensemble des régions françaises selon un copportage État et région.

Les SRB tiennent compte des orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité et sont élaborées en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements, les acteurs socio-économiques et les organisations de protection de l'environnement. Elles contribuent à l'intégration des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques publiques ainsi qu'à la cohérence de ces dernières en ces matières. Les collectivités territoriales et leurs groupements participent à la définition et à la mise en œuvre des SRB. La loi précise également que les régions et l'Agence française pour la biodiversité – devenue Office français de la biodiversité (OFB) depuis le 1^{er} janvier 2020 – peuvent mettre en place conjointement des agences régionales de la biodiversité (ARB). Les départements peuvent notamment s'y associer, en particulier au titre de leur compétence en matière d'espaces naturels sensibles. Les ARB apportent leur soutien aux régions pour élaborer et suivre la mise en œuvre de leur SRB.

Pour leur part, les **conseils départementaux** sont compétents, depuis la loi du 18 juillet 1985 relative à la Définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS)¹⁶. Les ENS sont des espaces susceptibles : de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère, d'être fragiles et/ou menacés devant de ce fait être préservés, de faire l'objet de mesures de protection et de gestion, et d'être des lieux de découverte des richesses naturelles. Pour ce faire, les conseils départementaux peuvent par exemple créer

des zones de préemption correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS. Dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé, les zones de préemption sont créées avec l'accord de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme. En l'absence d'un tel document, et à défaut d'accord des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme concernés, ces zones ne peuvent être créées par le département qu'avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État. Ce droit peut être exercé directement par le conseil départemental ou par substitution par le Conservatoire du littoral ou les communes. Il peut aussi être délégué. Les acquisitions peuvent s'effectuer par voie amiable, par exercice du droit de préemption ou éventuellement par expropriation.

Dans le cadre de la Fabrique Prospective, les élus des quatre communes ont donc veillé à inviter des acteurs supra-communaux à participer aux travaux de leurs groupes de travail locaux : communes voisines (Awala-Yalimapo, Bard, Gornac), intercommunalité (Awala-Yalimapo, Bard, Beurey-sur-Saulx, Gornac), PETR (Beurey-sur-Saulx, Gornac), SCoT (Gornac), réserve naturelle et parc naturel régional (Awala-Yalimapo), conseil départemental (Beurey-sur-Saulx), services déconcentrés de l'État (Beurey-sur-Saulx, Gornac), agence régionale de la biodiversité (Gornac), etc.

NOTE

16. https://www.departements.fr/wp-content/uploads/2016/11/ENS_2015V1_0.pdf

MÉTHODE

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ ET LES AGENCES RÉGIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

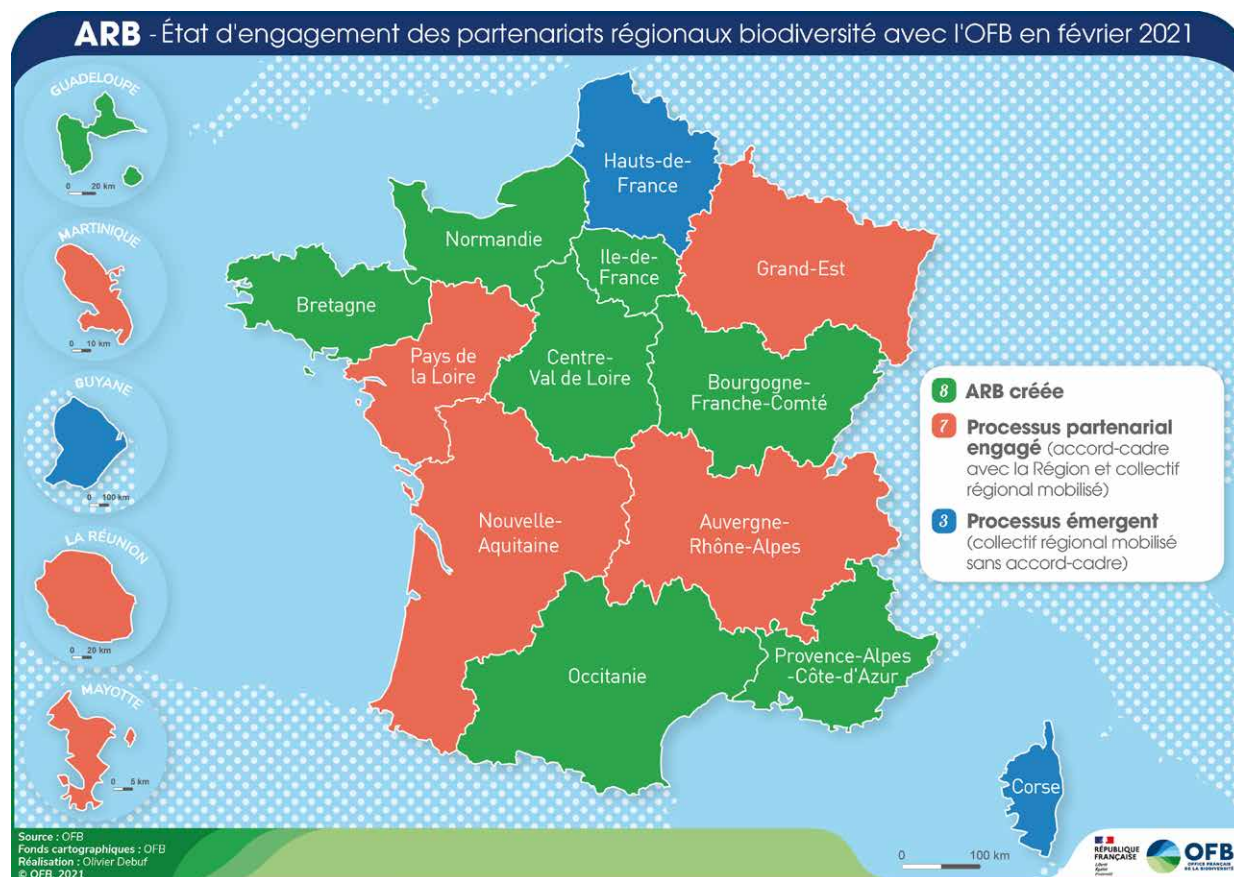
Créé au 1^{er} janvier 2020, de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation. Ses missions concernent :

- le développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise en biodiversité (développement de projets de recherche, capitalisation et valorisation scientifique) ;
- l'exercice de la police de l'environnement et de la police sanitaire (collecte de données environnementales, surveillance des territoires et des infractions, sensibilisation des usagers) ;
- l'appui aux politiques publiques de protection de l'eau et de la biodiversité (trame verte, trame bleue, programme de sauvegarde des espèces) ;
- la gestion des espaces naturels (aires marines protégées, parcs nationaux, réserves naturelles) ;
- la formation auprès des professionnels de la biodiversité (transfert d'une expertise scientifique et technique sur l'identification, la restauration et la surveillance des écosystèmes) ;

- la mobilisation citoyenne (accompagnement technique et financier des plans d'action portés par la société).

Créées à l'initiative des régions et de l'OFB, les agences régionales de la biodiversité (ARB) associent l'ensemble des acteurs locaux volontaires (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, usagers) pour agir en faveur de la biodiversité. Les services déconcentrés de l'État (DREAL-DRIEE-DEAL, SGAR) et ses opérateurs (agences de l'eau, parcs nationaux notamment) sont représentés dans chaque conseil d'administration des ARB. Les partenaires impliqués dans ces agences construisent un plan d'actions régional en faveur de la biodiversité qui vise à : piloter des stratégies et mettre en cohérence des politiques publiques ; animer des réseaux d'acteurs ; informer, sensibiliser et mobiliser ; améliorer la connaissance et sa diffusion. Huit ARB ont été créées depuis 2019. Trois autres le seront dans les prochains mois, les réflexions étant en cours dans d'autres régions.

Pour en savoir plus : <https://www.ofb.gouv.fr/les-agences-regionales-de-la-biodiversite>



2) La connaissance des aides et dispositifs d'appui

Les enjeux liés à la nature concernent plusieurs thématiques et plusieurs champs d'action publique. L'Europe, l'État et ses opérateurs, les régions, les départements sont autant d'acteurs qui proposent des aides et des dispositifs d'appui à destination des communes rurales. Cette diversité des acteurs, des aides et des dispositifs fait que, selon les élus engagés dans la Fabrique Prospective, il est difficile de se repérer. Les échanges ont également montré que

l'apparition d'un grand nombre de nouvelles aides et nouveaux dispositifs dans le cadre du plan France Relance de 2020-2022 a pu accentuer cette difficulté. De plus, les élus engagés dans la Fabrique Prospective ont souligné que l'élaboration de réponses aux appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt initiés par l'État et ses opérateurs était complexe à réaliser dans les délais impartis.

MÉTHODE

AIDES-TERRITOIRES : UNE PLATEFORME POUR FACILITER LA RECHERCHE D'AIDES DES COLLECTIVITÉS ET ACTEURS LOCAUX

Aides-territoires est née du constat selon lequel la recherche d'aides est un travail difficile et chronophage pour les élus et les acteurs locaux. La plateforme facilite la recherche d'aides des collectivités et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre. Elle a été lancée en janvier 2018 au sein de la Fabrique numérique, l'incubateur du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Aides-territoires est une startup d'État du réseau beta.

gouv. Il s'agit d'un service public en libre accès, porté par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Pour trouver une aide, il suffit d'indiquer sa structure, son territoire et la thématique concernée (par exemple Nature/environnement, Urbanisme / logement / aménagement, etc.). La plateforme regroupe des aides en ingénierie ou financières d'acteurs multiples : État, Europe, collectivités, opérateurs nationaux, locaux, etc.

Pour en savoir plus : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Awala-Yalimapo, Bard, Beurey-sur-Saulx, Gornac : quatre feuilles de route pour faire de la nature un facteur d'attractivité et de résilience

À Awala-Yalimapo, Bard, Beurey-sur-Saulx et Gornac, le consortium a animé quatre séminaires qui ont permis aux groupes de travail locaux de développer une vision prospective de la nature comme facteur d'attractivité et de résilience de leur territoire et d'aboutir à l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle. À l'issue de la Fabrique Prospective, chaque commune dispose ainsi :

- d'un diagnostic socio-économique et environnemental à partir duquel les participants ont dégagé trois enjeux de nature, de résilience et d'attractivité propres à leur territoire ;
- d'un scénario combinant un futur souhaitable défini par le groupe de travail pour chaque enjeu, en tenant compte par exemple des facteurs d'influence et des menaces ;
- de la priorisation de trois actions pour atteindre les objectifs du scénario ;
- de la déclinaison opérationnelle de chaque action (étapes, situation initiale / situation souhaitée, moyens humains, moyens financiers, référent, partenaires, calendrier).

Il résulte de ces travaux quatre feuilles de route « sur mesure » reflétant les échanges et les choix des groupes de travail locaux ainsi que les spécificités de leurs territoires.

Awala-Yalimapo : s'adapter aux risques littoraux

À Awala-Yalimapo, la Fabrique Prospective a bénéficié d'un fort portage politique puisque Jean-Paul Ferreira, le maire, Tiffanie Hariwanari, première adjointe au maire, et Felix Tiouka, adjoint au maire, se sont engagés dans l'ensemble des séminaires. Le groupe de travail local comptait une vingtaine de personnes représentant notamment la commune voisine de Mana, la communauté de communes de l'Ouest guyanais, la réserve naturelle de l'Amana, le parc naturel régional de Guyane mais également des associations et le chef coutumier de Yalimapo.

Située à la frontière entre la Guyane et le Suriname, le long du fleuve du Maroni, Awala-Yalimapo compte 1 430 habitants. La commune comprend deux villages : Awala et Yalimapo. Elle dispose d'une biodiversité riche et remarquable composée de nombreux écosystèmes et espèces : mangroves, végétation herbacée rampante des plages, tortues luth, etc. Mais Awala-Yalimapo est fortement exposée à des risques d'érosion littorale, de retrait du trait de côte et de submersion marine, de manière récurrente. Si entre 1970 et 2004, la température de la surface de la mer a augmenté de 0,65 degré en Guyane¹⁷, elle pourrait augmenter de 1 degré d'ici 15 ans et de 1,9 degré d'ici 65 ans¹⁸. Le nombre de jours de vague de chaleur par an passerait de 0,7 d'ici 15 ans à 2,2 d'ici 65 ans¹⁹. Ces phénomènes connus et étudiés affectent la vie et les activités de la commune : recul des plages, perturbation des populations de tortues, perte d'accès à la plage pour les habitants et les touristes, etc.

Le premier enjeu identifié par le groupe de travail local concerne **l'adaptation face à l'érosion côtière, au retrait du trait de côte et au risque d'inondation**. Le groupe a imaginé qu'en 2040, la commune a été submergée, et celle de Mana a également été touchée. Les habitants se sont déplacés dans d'autres zones et ont dû créer un nouveau village. La solidarité entre les deux villages de Awala et de Yalimapo a été maintenue pour adapter et surélever les habitations. Une alarme a été mise en place pour prévenir les habitants en cas d'urgence et les connaissances se sont améliorées pour anticiper les déplacements de vase. Face à cet enjeu, trois actions ont été identifiées :

- définir une gouvernance et un pilote responsable de l'enjeu ;
- sensibiliser et communiquer sur l'enjeu de l'érosion côtière et ses implications : préparer au déplacement des populations exposées, accompagner au changement, sensibiliser à l'usage de la ressource en eau ;
- définir une maison type déplaçable, évolutive et bioclimatique.

Le second enjeu mis en avant par le groupe porte sur **la création de petites activités écotouristiques et le renforcement des activités écotouristiques existantes**. En 2040, le groupe a imaginé que la bande de sable de la commune s'est étendue et que la mangrove a diminué en surface. La commune a créé des activités écotouristiques centrées sur la nature et la biodiversité : incitation à la mobilité douce (marche, vélo, pirogue) grâce à un péage à l'entrée de la commune et à la location de vélos et de pirogues, ouverture d'un restaurant en bord de mer cuisinant des produits locaux, hébergement sur la plage... Dans cette optique, trois actions ont été définies par le groupe : développer des activités culinaires, artisanales, s'appuyant sur la culture kali'na (ateliers) ; renforcer la visibilité de la culture kali'na sur la commune et expliquer les coutumes aux touristes (panneaux...) ; proposer un pack complet d'activités écotouristiques, permettant une diversification touristique.

Le groupe de travail local a également travaillé sur un troisième enjeu : **l'émergence d'une vision partagée de la nature et de sa place dans le projet de territoire de la commune, grâce à la nature comme support et vecteur des relations sociales**. Pour les participants à la Fabrique Prospective, en 2040, la commune et les autorités coutumières ont mis en place des actions pour renforcer le lien social. Cela a permis, par le dialogue ainsi noué, d'arriver à une vision partagée de la nature, portée par tous.

MÉTHODE

RÉALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Il a pour ambition de réussir à intégrer les enjeux de la biodiversité dans des démarches de gestion ou d'aménagement du territoire. À ce jour, plus de 2 400 communes sont impliquées dans un ABC. Chaque année, un appel à projets est lancé par l'Office français de la biodiversité pour aider financièrement les communes et intercommunalités à réaliser leur atlas. Le site internet <https://abc.naturefrance.fr> permet de consulter la liste des ABC en cours ou finalisés dans les communes ou intercommunalités de métropole et d'Outre-mer. Il met à disposition les diverses productions générées par un ABC : inventaires naturalistes, cartographies des enjeux de biodiversité, et ressources documentaires relatives à la démarche mise en œuvre.

Pour en savoir plus : <https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

Une gouvernance partagée et pérenne a été instaurée entre la commune, les chefs coutumiers, le monde socio-professionnel et les habitants, qui sont au centre du dialogue. Des actions ont été mises en place pour promouvoir l'identité locale, la culture, l'artisanat, l'éducation et les loisirs autour de la nature. Les trois actions envisagées par le groupe pour concrétiser cette vision sont la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (cf. voir encadré Méthode ci-dessus), la mise en place d'une instance participative de la zone de droit d'usage collectif (cf. voir encadré Action p.24) pour définir la gestion de la zone afin de garantir le respect de ses atouts naturels, et l'organisation de visites des espaces naturels de la commune plusieurs fois par an pour les habitants.

NOTES

17. <https://guyane.ademe.fr/expertises/climat-air-energie>

18. Source : outil PREDICT® développé par EY

19. Ibid.

ACTION

Mettre en place une instance participative de la zone de droit d'usage collectif à Awala-Yalimapo

En 1987, l'État a institué un régime foncier original pour que soient octroyés des droits d'usage collectifs et mises en place des procédures de concession ou de cession des terrains domaniaux au profit des « communautés tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt »²⁰. Ces dispositions ont été élevées au niveau législatif en 2005 et sont désormais codifiées aux articles L. 272-4 à L. 272-6 du code forestier. Il existe aujourd'hui 15 zones de droits d'usage collectifs (ZDUC), 9 concessions et 3 cessions collectives, qui couvrent environ 8 % du territoire guyanais (700 000 hectares)²¹. Si les concessions peuvent aboutir à une cession, seul moyen d'obtenir un transfert de propriété, les ZDUC ne permettent pas d'envisager un transfert individuel ou même collectif de la propriété : le statut de ZDUC reconnaît un droit de jouissance aux populations amérindiennes sur des territoires qui appartiennent à l'État français, les habitants de la ZDUC n'étant pas propriétaires des terrains qu'ils occupent. Ainsi, les ZDUC sont considérées comme « l'espace utile » de la communauté et sont définies par arrêté préfectoral, le préfet ne faisant que constater l'utilisation de la terre par une communauté. La gestion au sein des ZDUC repose sur une base coutumière, le chef du village distribuant la terre et donnant l'autorisation de construire. La quasi-totalité de la commune de Awala-Yalimapo est classée en ZDUC. Les membres du groupe de travail local ont indiqué que ce cadre réglementaire et juridique est peu connu par les habitants de la ZDUC. Ils ont également constaté des dégradations de la zone par des personnes extérieures qui ne respectent pas la réglementation. Le groupe de travail s'est donc prononcé pour la mise en place d'une instance participative de la ZDUC en particulier pour identifier l'outil le plus adapté pour permettre la gestion souhaitée.

Bard : développer la résilience agricole

Dès octobre 2020, le conseil municipal de Bard a créé un comité consultatif dédié à la transition écologique. Ce comité associe des habitants de la commune à la réflexion et à la construction d'actions répondant aux enjeux liés au dérèglement climatique, aux pertes de biodiversité, à la pollution et autres atteintes à l'environnement.

Le groupe de travail local initié par Quentin Pâquet, maire de Bard, dans le cadre de la Fabrique Prospective, rassemblait des acteurs diversifiés, aux intérêts variés et à différentes échelles, ce qui a permis de nourrir les débats et de confronter les points de vue, en particulier lors de la définition de futurs souhaitables et d'actions à mettre en place. Vingt-deux personnes ont ainsi travaillé collectivement dans le cadre de la Fabrique Prospective : quatre élus de Bard, le président du comité départemental de la Fédération française de randonnée de la Loire, l'adjointe au développement durable de la commune voisine de Saint-Cyprien, un agent du Centre régional de la propriété forestière, deux chargés d'études et un représentant de la Ligue de protection des oiseaux de la Loire, le président et un chargé de mission de France nature environnement Loire, un représentant du

Comité de la randonnée pédestre de la Loire, la responsable du label Pays d'art et d'histoire du Forez, un technicien forestier et un agent de l'Office national des forêts, un habitant et membre de la commission pour la transition écologique de Bard, un adjoint à la mairie de Lérigneux - commune voisine - et agriculteur, le président de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de la Loire, un agent de Loire Forez Agglomération, une représentante de la chambre d'agriculture et un représentant de la chasse communale.

Comptant 669 habitants, Bard est composée d'un bourg et d'une quarantaine de hameaux, étendus de la plaine du Forez à 400 mètres d'altitude jusqu'aux crêtes des monts du Forez à 1 250 mètres d'altitude. Située à proximité du parc naturel régional du Livradois-Forez, Bard est riche de paysages variés et remarquables avec 50 % d'espaces agricoles composés d'exploitations laitières destinées notamment à la production de la fourme de Montbrison et 50 % d'espaces naturels dont un important couvert forestier et des rivières classées. En effet, la commune est entièrement incluse dans la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II « Mont du Forez », et est traversée par plusieurs cours d'eau classés Natura 2000 (Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents) abritant de nombreuses espèces rares (poissons, mammifères). Elle comprend également quatre autres espaces remarquables (un

site « Natura 2000 » et trois ZNIEFF). Cependant, Bard connaît des évolutions climatiques qui pourraient à terme remettre en cause la pérennité de ses activités agricoles et le bien-vivre de ses habitants, en particulier du fait de la hausse du nombre de jours chauds (49 d'ici 15 ans, 64 d'ici 65 ans)²².

Le premier enjeu travaillé par le groupe de travail local a de fait concerné le **maintien d'une activité agricole qui soit résiliente face au changement climatique, au manque d'eau, et au vieillissement de la population d'agriculteurs, mais également intégrée au paysage et source de biodiversité**. Le groupe a imaginé qu'en 2040, la commune faisait partie d'une ceinture maraîchère autour de Montbrison, destinée à nourrir la ville et ses alentours. Une politique d'acquisition foncière stratégique des sols destinés à la production alimentaire a été déployée afin de permettre l'installation du maraîchage sur des terres irriguées. La sécurité alimentaire du territoire a ainsi été renforcée avec une diversification des cultures (introduction d'arboriculture fruitière par exemple) prenant en compte l'impact du changement climatique sur le territoire (hausse des températures, qualité des sols, disponibilité de la ressource en eau...). Pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur activité, une mutualisation de la gestion, vente et livraison des produits a été engagée entre les agriculteurs de la commune et ceux des communes voisines, et de nouveaux débouchés ont été trouvés (par exemple, les collèges et lycées dont les cuisines transforment ces produits). Les habitants de Bard ont ainsi accès à une alimentation plus nutritionnelle, plus locale et plus respectueuse de l'environnement. Pour concrétiser cette vision, trois actions à mener à court terme ont été définies :

- soutenir la conversion au bio, la polyculture-élevage et la rotation des cultures ;
- attirer de nouveaux agriculteurs afin de diversifier les cultures ;
- réviser la réglementation des boisements pour avoir une meilleure conciliation des dynamiques agricoles et forestières, avec une définition d'objectifs à moyen terme.

La gestion de la pression démographique croissante en maintenant la qualité paysagère et en limitant les contraintes exercées sur le milieu a constitué le deuxième enjeu défini par le groupe de travail local. Selon le groupe, la sortie progressive de l'ère du pétrole fait qu'en 2040 les trajets domicile-travail vers Saint-Etienne et Lyon se réduiront et que l'emploi se développera à Bard et Montbrison (commerces itinérants, services à domicile, etc.). La population de Bard, qui augmente lentement, bénéficie de revenus moyens à faibles. Des offres d'habitat en location (voire en colocation) sont créées pour les seniors et les familles, en particulier grâce à la réhabilitation de vieilles fermes. Des logements à loyers modérés sont proposés par la commune

pour favoriser le renouvellement de la population et offrir un parcours résidentiel complet, malgré le tassement de la croissance de sa population. Les habitants sont de plus en plus demandeurs de produits (notamment agricoles) locaux. Le groupe a défini trois actions à mener pour atteindre cette vision :

- poursuivre l'inventaire du bâti inoccupé sur la commune, commencé dans le cadre de l'élaboration du PLUi, avec la remobilisation de bâtiments inoccupés, afin de pouvoir répondre à la demande de logement sans urbaniser davantage le village ;
- poursuivre et approfondir la communication avec et au sujet des associations ayant un rapport avec la nature et les paysages au sein de la commune afin de sensibiliser les habitants à l'intérêt de la protection des éléments naturels du territoire ;
- réaliser une opération pilote permettant de montrer aux propriétaires de la commune qu'il est possible de réhabiliter des bâtiments dans le bourg.

Face au troisième enjeu relatif à **la préservation de certaines espèces de la faune et flore locales**, le groupe de travail a imaginé qu'en 2040, la biodiversité de la commune était mieux connue par les Bardois et qu'elle était prise en compte dans les décisions communales et individuelles. Pour diffuser des connaissances sur la biodiversité locale, plusieurs actions ont été mises en place : création d'une carte forestière avec un mode de gestion des espèces, mise en place de sorties scolaires dans la forêt, distribution d'un guide sur les écogestes à appliquer chez soi, etc. Le déclin des espèces a été fortement freiné, et les habitants constatent un maintien, voire un retour, des espèces menacées. Certaines espèces disparues (par exemple, les écrevisses à pied blanc) ont été réintroduites. Trois idées d'action ont résulté de cette réflexion : sensibiliser les scolaires et les enfants, et agir avec eux en faveur de la nature et de la protection de la faune et flore locales ; adopter une gestion différenciée des forêts pour protéger la faune et flore qui y résident ; adopter une gestion différenciée des espaces verts permettant la protection de la faune et de la flore, et sensibiliser les habitants à cette gestion en mettant en place un espace-vitrine de ces bons usages.

NOTES

20. Décrets n° 87-267 du 14 avril 1987 modifiant le code du domaine de l'État et relatif aux concessions domaniales et autres actes passés par l'État en Guyane en vue de l'exploitation ou de la cession de ses immeubles domaniaux et n° 92-46 du 16 janvier 1992 portant modification du code du domaine de l'État et relatif aux concessions et cessions de biens du domaine privé de l'État en Guyane.

21. Pour une grande loi Guyane : 52 propositions. Rapport d'information n° 337 fait au nom de la commission des lois du Sénat. Février 2020

22. Source : outil PREDICT® développé par EY

ACTION

Réviser le règlement des boisements pour mieux concilier les dynamiques agricoles et forestières à Bard

Bard dispose d'un panorama exceptionnel sur la plaine du Forez, avec une vue sur les monts du Lyonnais et les monts du Pyla, ainsi que les Alpes par temps clair. La commune compte 50 % de couvert forestier, des rivières classées Natura 2000 et de vastes surfaces agricoles à proximité du PNR du Livradois-Forez. La forêt est un atout naturel du territoire : elle est multifonctionnelle (production de bois, accueil du public, gestion de l'eau...), et dispose d'une grande biodiversité car elle relève de nombreux propriétaires mobilisant différents modes de gestion. Le groupe de travail local a néanmoins souligné que des tensions existaient entre les différents usages de la forêt. De plus, elle subit de fortes pressions liées à l'augmentation de la demande et du prix du bois.

Au regard de ces constats, le groupe a proposé de réviser le règlement des boisements pour mieux concilier les dynamiques agricoles et forestières sur le territoire communal, d'autant qu'il date de 1966 et n'est valable que 25 ans. Un règlement de boisements vise à favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs, et les espaces habités²³. Il permet également d'assurer la préservation des milieux naturels ou des paysages remarquables. Les réglementations des boisements sont mises en œuvre par le département après sollicitation des communes.

La procédure comprend plusieurs étapes :

- le conseil municipal informe son département de son souhait de mettre en place ou de réviser une réglementation ;
- le département constitue la commission communale/intercommunale d'aménagement foncier (CCAF/CIAF) ;
- les réunions de la CCAF/CIAF aboutissent à un projet de réglementation (zonage et mesures correspondantes) ;
- l'autorité environnementale rend son avis ;
- une enquête publique se tient et entraîne éventuellement une modification du projet de réglementation ;
- le conseil municipal, le centre régional de la forestière et la chambre d'agriculture rendent leurs avis ;
- le département prend une délibération qui fixe le zonage et les règlements correspondants.

Au final, les semis et plantations d'essences forestières ou la reconstitution après coupe rase s'inscriront dans trois périmètres :

- le périmètre réglementé : les plantations sont soumises à des conditions strictes telles que le choix des essences ou le respect de distance de retrait ;
- le périmètre libre : les plantations sont autorisées sans condition ;
- le périmètre interdit : les plantations et semis d'essences forestières sont strictement interdits pour une durée de 15 ans. Cette interdiction doit se justifier par des enjeux agricoles, environnementaux, de qualité de vie (paysage, risque incendie) et particuliers.

Beurey-sur-Saulx : mettre la nature au cœur de l'urbanisme

Beurey-sur-Saulx est une commune de 421 habitants située dans la Meuse et composée d'un plateau cultivé (maïs et céréales), du bourg et de forêts domaniales. Le village est traversé par une rivière, la Saulx, qui abrite notamment de nombreuses truites. Près de la moitié de la commune est classée en ZNIEFF du fait de la présence de deux forêts domaniales. Or, Beurey-sur-Saulx connaît des évolutions climatiques qui pourraient à terme remettre en cause à la fois la pérennité de ses activités agricoles et le bien vivre de ses habitants, en particulier en raison d'une hausse du nombre de jours de fortes chaleurs qui pourrait passer de 46 d'ici 15 ans à 60 d'ici 65 ans²⁴.

Le groupe de travail local mobilisé par Gérard Fillon, maire de Beurey-sur-Saulx, était composé de vingt-deux acteurs : élus de la commune, habitants et représentants du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Barrois, de Meuse Attractivité, du réseau des Espaces naturels sensibles de la Meuse, de la Direction départementale des territoires de la Meuse, de Meuse Nature Environnement, de la région Grand Est, de l'association des communes forestières de la Meuse et de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud.

Le groupe de travail local a dégagé comme premier enjeu l'aménagement et la végétalisation du village pour maintenir une identité rurale locale dans un cadre naturel accueillant. Il s'est projeté en 2040 en imaginant un village de Beurey-sur-Saulx très vert : trottoirs bordés de plantes, nombreux arbres et végétaux plantés, déplacements à vélo et à pieds plus nombreux, etc. Pour traduire concrètement cette vision, le

groupe a formulé trois actions à mener à court terme : développer un réseau de sentiers de promenade valorisant le patrimoine historique et naturel de la commune ; végétaliser, désimperperméabiliser et apaiser les rues et espaces publics ; désimperperméabiliser et végétaliser la cour d'école et y créer un potager.

Le maintien du lien social, notamment entre les générations, grâce à la nature a été le deuxième enjeu mis en lumière par le groupe de travail. Pour les participants, Beurey-sur-Saulx sera en 2040 un lieu de partage : les habitants se retrouveront autour de la nature pour faire de la pêche ou du canoë sur La Saulx, se balader en forêt, planter des fleurs et des fruits et des légumes dans des jardins et des potagers partagés, etc. Ces activités créeront du lien entre les générations : par exemple, dans les potagers partagés, les fruits et les légumes sont plantés par des adultes et des enfants, et donnés à des personnes âgées ou à mobilité réduite. Pour convier les habitants (notamment les jeunes) à participer à des activités en nature, la commune utilisera les outils numériques (jeux vidéo, applications ou sites internet) et lancera des concours s'appuyant sur le digital (par exemple : prendre en photo le plus d'espèces rares de la commune, inventer une application ou un jeu sérieux en lien avec la nature, etc.). Au regard de cet enjeu, trois actions ont été proposées par le groupe : mettre en place un verger collectif et pédagogique ; permettre au maraîcher du village de devenir fournisseur de la cantine de Beurey-sur-Saulx ; créer et animer par le biais d'événements une banque d'échanges entre les habitants pour les produits du jardin (fruits, légumes, graines...).

Le dernier enjeu travaillé par le groupe local de Beurey-sur-Saulx concernait le renforcement de la capacité des zones agricoles à surmonter les chocs climatiques. Le groupe a imaginé qu'en 2040, les agriculteurs de Beurey-sur-Saulx auront développé des pratiques d'agroforesterie qui permettront aux cultures de retenir l'eau lorsqu'il pleut, de faire plus facilement face aux sécheresses et de prévenir les inondations. Ils auront également diversifié leurs cultures en faisant par exemple pousser plusieurs types de fruits et de légumes, en plus des céréales. Pour valoriser cette production agricole, un circuit de vente local sera mis en place : les agriculteurs vendront leurs récoltes directement aux habitants de Beurey-sur-Saulx et des communes voisines. Dans cette optique, trois actions ont été définies : créer des espaces de rencontre avec les agriculteurs pour mieux connaître ce qu'ils produisent et comment ils le font ; planter des haies sur les terrains agricoles ; favoriser la diversification des cultures agricoles.

NOTES

23. https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2014-01/plaquette_boisement.pdf

24. Source : outil PREDICT® développé par EY

25. <https://agriculture.gouv.fr/francerelevance-50-meu-pour-planter-7-000-km-de-haies-en-2-ans>

ACTION

Planter des haies sur les terrains agricoles de Beurey-sur-Saulx

En 2020 et 2021, Beurey-sur-Saulx a été durement touchée par deux événements climatiques extrêmes (crues intenses survenues en été) dont les conséquences auraient pu être modérées grâce à des haies. Le groupe de travail local réuni dans le cadre de la Fabrique Prospective a donc proposé de développer la plantation de haies sur les terrains agricoles de Beurey-sur-Saulx. Il s'agirait de solliciter la chambre d'agriculture pour organiser une réunion multi-partenariale (élus, exploitants agricoles, habitants) sur l'intérêt de planter des haies, en particulier sur les services écosystémiques qu'elles peuvent rendre face aux événements climatiques extrêmes (protection contre les inondations et les vents, meilleure infiltration des eaux de pluie, etc.). Les agriculteurs intéressés par la plantation de haies pourraient ensuite solliciter des aides dans le cadre du plan France Relance. En effet, le programme « Plantons des haies ! » a été initié dans le cadre du plan de relance afin d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures, en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire)²⁵. Il comprend un volet « investissement » pour le financement de projets d'implantation de haies et d'arbres intraparcellaires et un volet « accompagnement » (financement d'actions d'accompagnement et d'animation dans les territoires afin de susciter des projets de plantation, faciliter leur montage et leur réalisation et assurer leur cohérence et leur pérennité). L'objectif de la mesure est de parvenir à la plantation de 7 000 km de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires sur la période 2021-2022. Les appels à projets, lancés au niveau régional par les Draaf, sont ouverts à tous les agriculteurs.

Gornac : préserver la ressource en eau

Gornac est une commune de 432 habitants composée d'un bourg, d'un vignoble et d'une plaine cultivée. La population est en croissance depuis dix ans suivant la même dynamique démographique que la communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers, le département de la Gironde et la région Nouvelle Aquitaine. Gornac est riche de paysages viticoles réunissant différentes Appellations d'origine contrôlée (AOC). Elle comprend également deux espaces naturels bénéficiant d'un statut de protection : une zone de transition d'une réserve naturelle de biosphère couvrant environ 55 % de la surface communale et une ZNIEFF de type 1 couvrant moins d'1 % de la surface communale. La commune dispose d'une eau abondante et de qualité qui constitue un facteur de résilience. Gornac connaîtra des évolutions climatiques qui pourraient remettre en cause la pérennité de ses activités agricoles et le bien-vivre de ses habitants, en particulier en raison d'une hausse du nombre de jours de vague de chaleur (33 d'ici 15 ans contre 64 d'ici 65 ans) et du nombre de jours de gel (22 d'ici 15 ans contre 61 d'ici 65 ans)²⁶.

Dès 2018, des soirées « Gornac en transition » sont organisées à Gornac afin de réunir les habitants volontaires pour engager la transition écologique du territoire, faire remonter des idées d'actions, partager des idées d'éco-gestes, ou encore concevoir des événements sur le sujet. Dans le cadre de la Fabrique Prospective, le groupe de travail mobilisé par Mayder Maran, maire de Gornac jusqu'en février 2022, rassemblait 31 personnes²⁷ : deux conseillers municipaux, le vice-président chargé de l'environnement et du développement durable à la communauté de communes rurales de l'Entre-Deux-Mers, neuf habitants dont des agriculteurs, un élu et des agents du PETR, les responsables de la DDTM de la Gironde, une représentante d'Entre-Deux-Mers Tourisme, un représentant de la chambre d'agriculture, une représentante du syndicat mixte eaux et rivières de l'Entre-Deux-Mers, une représentante de l'agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, une représentante du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Dropt, deux représentants du CAUE Aquitaine, une représentante du syndicat interterritorial du pays du haut Entre-Deux-Mers, une représentante du SCoT Sud Gironde, un représentant du syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de l'Oeuille, un représentant du pôle d'équilibre territorial et rural Cœur Entre-Deux-Mers. Laurence Leroy, maire de Gornac depuis

mars 2022, a également participé au groupe de travail local, alors en tant que première adjointe.

La **conciliation entre le développement de l'urbanisation de la commune et la préservation de son patrimoine naturel** a constitué le premier enjeu défini par le groupe de travail local. Pour les participants, Gornac accueillera en 2040 de nouveaux habitants, tout en veillant à sauvegarder l'identité du village, son patrimoine naturel, son attractivité paysagère. Les prix du foncier seront plus accessibles qu'à Bordeaux, ce qui attirera des actifs et retraités, mais aussi des personnes pratiquant des loisirs de nature. Des activités touristiques seront proposées avec, par exemple, des circuits de découverte de la viticulture ou des restaurants de produits locaux. Certains terrains en friche et habitats abandonnés seront pris en charge et réhabilités pour accueillir ces personnes et activités. Trois actions ont été imaginées pour concrétiser cette vision :

- permettre l'intégration des nouveaux habitants sur le territoire en les sensibilisant notamment à la richesse de l'environnement ;
- définir les limites de l'artificialisation et de l'urbanisation de la commune, les zones à enjeux environnementaux ou naturels à préserver de l'urbanisation ;
- mettre en place une stratégie réfléchie à l'échelle de la commune permettant une préservation de son patrimoine naturel et de son identité locale.

Le deuxième enjeu travaillé par le groupe local dans le cadre de la Fabrique Prospective concernait **la transition et la diversification agricole**. En 2040, Gornac se caractérisera, selon les participants, par la diversification de son agriculture avec davantage de polyculture (arboriculture, élevage). De nouvelles techniques de production se seront développées et généralisées, comme l'agroforesterie. Une grande partie de la production sera consommée localement. La commune produira également de l'énergie grâce à la biomasse. La vigne restera très présente sur le territoire. L'adaptation du secteur agricole aura nécessité de forts soutiens publics ainsi que des progrès scientifiques et techniques. Avec le soutien de l'Institut national de l'origine et de la qualité, la commune montrera un vignoble renouvelé avec de nouveaux cépages et de nouvelles pratiques viticoles. Au regard de cet enjeu, les participants ont proposé trois actions à mener à court terme :

- identifier le foncier agricole disponible pour des installations agricoles en créant une base de données des parcelles à céder ou à louer ;
- créer du lien entre agriculteurs et habitants en organisant une fête paysanne, un marché nocturne, etc. ;
- réfléchir à un projet stratégique intercommunal de diversification agricole.

Le groupe de travail local a également mis en avant l'enjeu de **la préservation de la quantité et la qualité de l'eau** dans le cadre de la Fabrique Prospective. Il a imaginé qu'en 2040, Gornac aura adopté une gestion raisonnée de l'eau, qui permet de maintenir un prix de l'eau raisonnable. Des études ont été faites pour recenser les sources d'eau souterraine de la commune et leur qualité, et pour connaître les besoins précis des cultures en eau. De la pédagogie est faite pour sensibiliser à l'importance de la ressource. Economiser l'eau est entré dans les habitudes des habitants et des autres acteurs du territoire. Pour traduire concrètement cette vision, le groupe a identifié trois actions à mener à court terme : planter des haies et des arbres, et maintenir les zones humides existantes pour limiter le ruissellement, filtrer naturellement l'eau, éviter l'érosion des sols, favoriser le rechargement naturel des nappes phréatiques, conserver la bonne qualité de l'eau ; intégrer la gestion de l'eau dans les actions relatives à l'urbanisation ; proposer aux habitants des bacs récupérateurs d'eau de pluie.

NOTES

26. Source : outil PREDICT® développé par EY

27. Ces 31 personnes n'étaient pas présentes lors de tous les séminaires locaux. Mais chaque organisation a veillé à être représentée lors des séminaires.

28. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481>

ACTION

Proposer des bacs récupérateurs d'eau de pluie à destination des habitants de Gornac

Gornac dispose d'un réseau hydrographique important avec les ruisseaux de Saint-Pierre-de-Bat, de Martial, de l'Engranne et la présence de sources d'eau souterraine. La ressource en eau est donc importante et de qualité. De plus, la commune dispose d'un réseau de distribution de l'eau en bon état et d'une station de traitement fonctionnelle et conforme. Cependant, les effets du changement climatique, en particulier les sécheresses, et les modes de gestion de l'eau, notamment les pollutions agricoles et urbaines, constituent des menaces pour la disponibilité de la ressource à moyen et long terme. La préservation de la quantité et de la qualité de l'eau a donc été identifiée comme un enjeu pour le groupe de travail local. Pour y répondre, le groupe a notamment proposé que soient mis en place des bacs récupérateurs d'eau de pluie à destination des habitants. L'eau de pluie peut en effet être récupérée pour un usage domestique, hors consommation alimentaire, soit pour un usage intérieur (remplir la chasse d'eau des WC, laver les sols, laver du linge à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté), soit pour un usage extérieur (arrosage de jardin, nettoyage de voiture) sous certaines conditions²⁸. En premier lieu, il est apparu utile au groupe de travail local de réaliser une analyse des besoins en termes de réutilisation de l'eau pluviale afin de dimensionner les achats de cuves (en nombre et en type). Il s'agirait notamment d'identifier le nombre d'acteurs intéressés (exploitants agricoles, ménages, etc.), leurs usages ou leurs besoins. Il est également apparu nécessaire de conduire une campagne de sensibilisation et de communication sur la thématique de l'eau à destination des différents publics afin d'explicitier les avantages de la réutilisation, les usages autorisés, les différents types de dispositifs de récupération existants mais également les modalités de calcul du prix de l'eau dans la commune.

Quatorze pistes d'action nationales

Foncier : communiquer sur les outils d'urbanisme permettant d'assurer la préservation et la valorisation de la nature, et sur les solutions alternatives à l'artificialisation des sols

Face à l'enjeu commun que constitue la gestion du foncier (cf. p.16), les participants à la Fabrique Prospective ont formulé des pistes d'action dans deux principaux domaines : l'élaboration des documents d'urbanisme et l'atteinte de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (Zan).

Pour ce qui concerne l'élaboration des documents d'urbanisme, la piste d'action proposée consisterait, pour les services et opérateurs de l'État et les EPCI, à mieux communiquer sur les outils qui permettent d'assurer la préservation et la valorisation de la nature dans les communes rurales, dans le cadre des PLU(i). Il peut s'agir de mobiliser des outils tels que les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains²⁹ ou les zones agricoles protégées³⁰. En effet, les élus ont souligné qu'au sein d'une intercommunalité, les objectifs de développement pour le territoire peuvent varier selon la taille de la commune et sa position (centre, première couronne, deuxième couronne). L'objectif est donc de prendre en compte la diversité des communes qui composent les intercommunalités. A titre d'exemple, avec 50 communes sur plus de 446 km² qui s'étendent des portes de la métropole bordelaise à celles du Lot-et-Garonne, la communauté de communes à laquelle Gornac appartient présente une forte hétérogénéité, notamment en matière d'enjeux d'aménagement du territoire.

L'objectif Zan a été fixé par la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Les élus participants à la Fabrique Prospective ont exprimé des inquiétudes quant à la possibilité de concilier l'atteinte de cet objectif avec le maintien de l'attractivité et de la capacité de développement de leurs territoires. Dans cette perspective, ils ont indiqué que l'État, en lien avec ses opérateurs, pourrait **communiquer sur les solutions alternatives à l'artificialisation des sols auprès des communes rurales, voire proposer un accompagnement pour la recherche de solutions adaptées aux spécificités de chacune**, en complément des initiatives déjà lancées telles que « Territoires pilotes de sobriété foncière »³¹ piloté par l'ANCT, l'Atelier des territoires « Mieux aménager avec des sols vivants »³² initié par la DGALN ou encore l'appel à manifestation d'intérêt « Vers des territoires Zéro artificialisation nette »³³ lancé par l'Ademe. En effet, différentes modalités existent : les communes qui détiennent des biens immobiliers peuvent les aménager pour proposer une offre locative adaptée aux jeunes familles et favoriser ainsi un renouvellement de la population ; celles qui n'en détiennent pas encore peuvent mettre en œuvre une politique d'acquisition d'un ou deux biens dans cette optique. Un diagnostic des logements vacants, notamment les anciens corps de ferme, permet de privilégier la réhabilitation de l'existant. Au-delà de la connaissance des options d'aménagement existantes dans une logique de sobriété foncière, les attentes des communes sont particulièrement fortes sur la connaissance de modèles économiques viables pour les opérations de réhabilitation ou d'aménagement durable en milieu rural.

Enfin, les élus engagés dans la Fabrique Prospective ont émis le souhait d'**une mise en œuvre plus souple des outils qui encadrent l'urbanisme dans les petites communes rurales**. Les règles sont particulièrement restrictives pour les communes qui ne disposent que de la carte communale par rapport à celles qui sont couvertes par un PLU(i). Les participants ont indiqué qu'il pourrait être pertinent de s'appuyer sur le couple maire/préfet pour formuler dans certains cas des adaptations locales aux règles élaborées à l'échelle nationale.

Eau : informer et sensibiliser, encourager la récupération, soutenir le recours aux solutions fondées sur la nature

Les participants à la Fabrique Prospective ont souligné qu'en milieu rural, l'eau devait être abordée aussi bien en termes de gestion de la qualité et de la quantité de la ressource disponible que d'amélioration de la préparation des territoires face aux risques naturels qui y sont liés et qui sont amenés à augmenter du fait du changement climatique (inondation, érosion côtière, submersion marine). En conséquence, ils se sont accordés sur 4 pistes d'actions.

- **Faire connaître l'information à disposition des élus ruraux concernant l'état de la ressource en eau sur leur territoire, en quantité et en qualité.** Cette information n'est pas toujours connue et est apparue utile aux élus engagés dans la Fabrique Prospective en matière d'aide à la décision. Au niveau national, [EauFrance](#) regroupe un grand nombre de données téléchargeables, une cartographie interactive et des ressources actualisées. Ce service public d'information créé par l'État a en effet pour objectifs le recueil, la conservation et la diffusion des données et des indicateurs sur l'eau, les milieux aquatiques, leurs usages et les services publics de distribution d'eau et d'assainissement. Il comprend un système d'information sur l'eau qui regroupe différents types de partenaires : des établissements publics (agences de l'eau, offices de l'eau, BRGM³⁴, Ifremer³⁵, Ineris³⁶, Inrae, MNHN³⁷, OFB...); les ministères chargés de l'écologie, de la santé, de l'agriculture et les services déconcentrés; des collectivités (conseils départementaux...); des associations (Office international de l'eau, Cofrac³⁸, associations environnementales...) et des entreprises (EDF...). Des actions de communication et d'accompagnement à destination des élus ruraux permettraient à ces derniers de faciliter leurs usages des différentes données et ressources mises à disposition par Eau France. À une échelle plus locale, chaque agence de l'eau fournit en libre accès des données sur la qualité des rivières, l'état des milieux aquatiques ou encore les usages de l'eau à l'échelle de leur bassin. L'ensemble de ces informations peuvent être relayées par les élus qui le souhaitent auprès des acteurs de leurs territoires afin de contribuer à leur sensibilisation sur leurs choix de consommation et leurs pratiques. Il

est à noter que l'état de la ressource en eau dépend moins des pratiques des habitants que de celles des acteurs économiques et de la performance du système d'épuration géré par l'intercommunalité ou le syndicat des eaux.

- **Appuyer les élus dans des actions de sensibilisation des agriculteurs et des habitants sur la rareté de la ressource en eau et les risques liés à l'eau.** Les enjeux relatifs à l'eau étant souvent locaux, il est apparu plus efficace aux participants à la Fabrique Prospective de développer les actions de communication au plus près des habitants et des agriculteurs. L'objectif est de développer une communication ciblée vers chaque public afin de favoriser des usages raisonnés ou d'adopter les bons comportements en cas de risque. Il s'agirait donc de développer des kits de communication adaptés aux spécificités locales afin que la communication soit concrète ou de mieux faire connaître les kits existants souvent mis en place par les agences de l'eau, l'État et ses services déconcentrés.
- **Encourager la récupération de l'eau de pluie par les ménages et les collectivités pour divers usages** (ménagers, arrosage d'espaces verts et de jardins, etc.). La loi française autorise la récupération et le stockage des eaux de pluies pour un usage domestique, sous certaines conditions : déclaration à déposer si l'installation est raccordée au réseau d'assainissement collectif, identification des robinets d'accès et signalisation en cas d'utilisation de l'eau à l'intérieur de l'habitation, tenue à jour d'un carnet d'entretien sanitaire de l'installation...³⁹ Les communes ayant participé à la Fabrique Prospective ont exprimé à la fois leur intérêt pour ce sujet et leur manque d'informations. Ce constat peut

NOTES

29. <http://outil2amenagement.cerema.fr/les-perimetres-de-protection-des-espaces-agricoles-r467.html>

30. <http://outil2amenagement.cerema.fr/la-zone-agricole-protgee-zap-r466.html>

31. <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-pilotes-de-sobriete-fonciere-575>

32. <http://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/session-nationale-mieux-amenager-avec-des-sols-a171.html>

33. <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210705/zan2021-148>

34. Bureau de recherches géologiques et minières.

35. Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

36. Institut national de l'environnement industriel et des risques.

37. Muséum national d'Histoire naturelle.

38. Instance nationale d'accréditation.

39. Service public, 2020, page « Récupération de l'eau de pluie ».

trouver des réponses dans le premier plan d'action national pour une gestion durable des eaux pluviales mis en place par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires pour la période 2022-2024⁴⁰. Ce plan comprend quatre axes pour accompagner les acteurs de l'eau et de l'aménagement : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire, mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent, faciliter l'exercice de police de l'eau et l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », et améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales. Il est ainsi prévu de faciliter l'accès aux aides financières disponibles pour les projets éligibles en lien avec la gestion des eaux pluviales, de créer et faire vivre un centre de ressources « eau dans la ville » pour faciliter le transfert de connaissances disponibles vers

les opérationnels, d'organiser des actions et journées de sensibilisation à destination des opérationnels pour apporter une vision des pratiques sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, ou encore de sensibiliser et former les élus à la gestion intégrée des eaux pluviales. La plateforme Aides-territoires recense d'ores et déjà différentes aides mobilisables par les communes sur ces sujets, en particulier celles proposées par les agences de l'eau.

- **Soutenir le recours aux solutions fondées sur la nature (SFN)** dans les communes rurales. Les SFN sont des actions « visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité »⁴¹. Ces solutions permettent de

MÉTHODE

LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Les solutions fondées sur la nature (SFN) sont des « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité »⁴³. Elles se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires :

- la préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- l'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Ces SFN peuvent être des leviers pour faire de la nature un atout pour la résilience locale des communes rurales mais elles restent encore expérimentales. Dans cette optique, l'Office français de la biodiversité a signé une convention de financement avec l'Union européenne, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires afin de mettre en œuvre le programme LIFE intégré Artisan. Sur la période 2020-2027, plusieurs dispositifs sont prévus :

- un programme démonstrateur composé de dix sites pilotes répartis sur des territoires métropolitains et ultra-marins diversifiés en termes de superficie, enjeux, milieux naturels et type de collectivités gestionnaires ;
- une animation régionale grâce à la présence d'un animateur Artisan dans chaque région ou sous-région française. Ces animateurs ont pour missions de créer et d'animer treize réseaux régionaux avec des acteurs locaux du climat et de la biodiversité afin de décloisonner ces thématiques et d'impliquer les parties prenantes locales (DREAL, agences de l'eau, régions, ARB, OFB, Ademe, etc.), d'apporter un appui à la mise en œuvre de projets de SFN, de contribuer à l'essaimage des ressources produites et de faciliter l'intégration de ce sujet dans les démarches de planification territoriale ;
- un réseau national d'acteurs et des ressources. Ce réseau abordera les questions de mobilisation des financements, des interfaces science/société, et les spécificités des SFN en fonction des milieux (urbain, rural, littoral, montagne, outre-mer). Par ailleurs, des ressources (guides, fiches de retours d'expérience, études, outils d'aide à la décision, etc.) sont diffusées sur le site du [Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique](#) et sur le site de l'OFB ;
- des études sur les freins à la mise en œuvre de projets de SFN et sur les leviers qui pourraient être actionnés.

réduire les risques naturels liés à l'eau, comme les inondations ou les sécheresses. Certaines solutions sont particulièrement pertinentes en milieu rural comme par exemple les solutions d'épuration à filtres plantés de roseaux : l'intérêt est qu'elles s'appuient sur les services fournis par les écosystèmes existant localement. Dans cette optique, le programme LIFE intégré « Accroître la résilience des territoires au changement climatique par l'incitation aux solutions d'adaptation fondées sur la nature » (Artisan), cofinancé par l'Union européenne et piloté par l'OFB, a notamment été initié pour expérimenter des solutions qui font le lien entre adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité et pour diffuser de l'information utile aux territoires souhaitant développer de telles actions. De l'information, des outils et un appui technique sont mis à disposition dans ce cadre⁴². Des projets de SFN

peuvent en outre être soutenus par différents dispositifs visant la restauration de la biodiversité ou la qualité des milieux, comme par exemple les programmes d'aides et les appels à projet des agences de l'eau, de certains départements et de certaines régions. Enfin, les CAUE peuvent fournir une aide en ingénierie pour des projets de SFN.

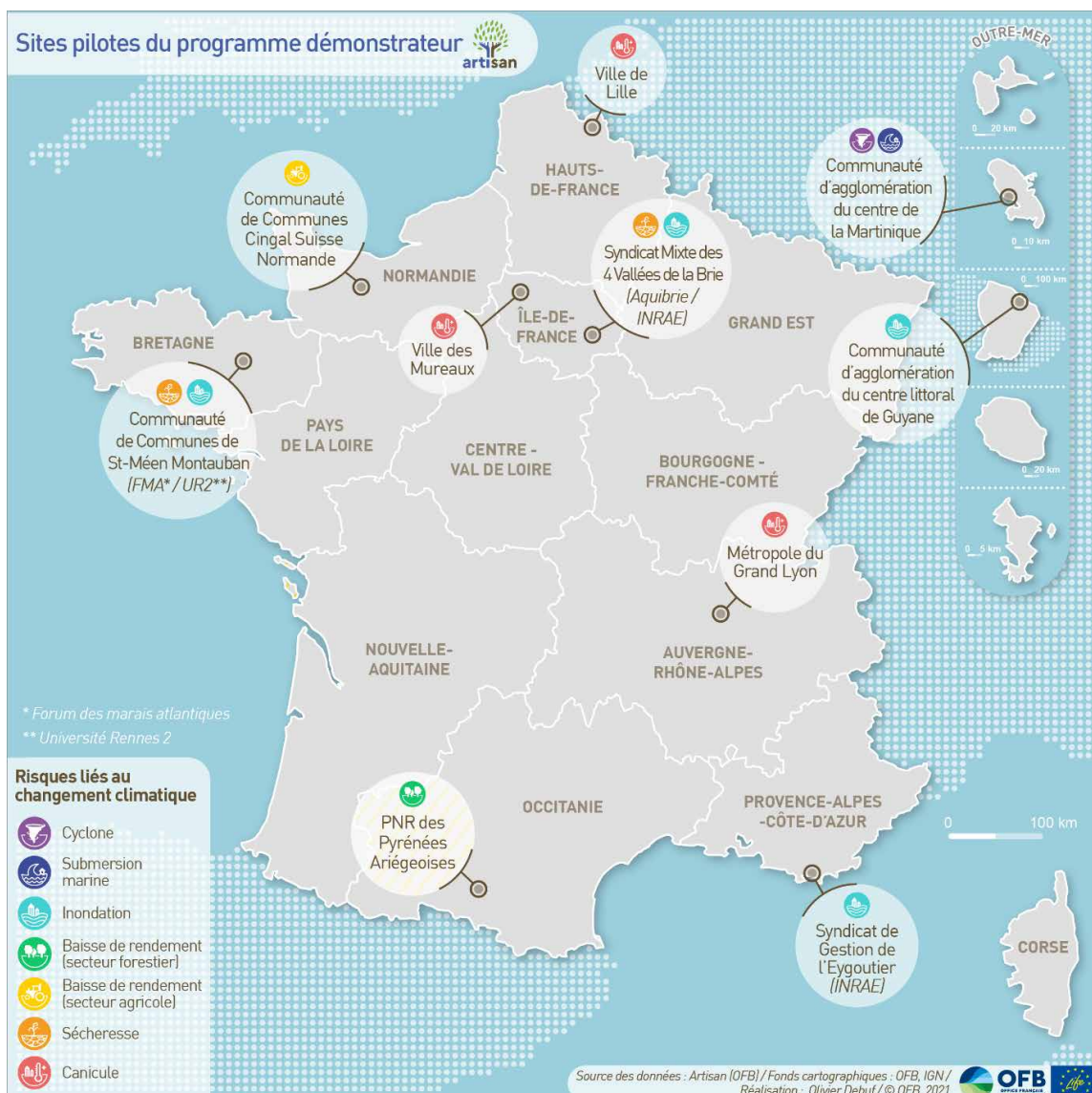
NOTES

40. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Gestion_durable_des_eaux_pluviales_le_plan_daction.pdf

41. <http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

42. <https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

43. <http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>



Agriculture : dialoguer et partager les outils existants

Le soutien à la commercialisation et à la consommation de produits locaux respectueux de l'environnement a été mis en avant comme une priorité pour les territoires ruraux par les participants à la Fabrique Prospective. Trois pistes d'action ont été formulées afin de soutenir une agriculture qui s'appuie sur la nature pour assurer son attractivité et sa résilience à moyen et long terme, et pour renforcer la diffusion d'informations à destination des élus à ce sujet.

- **Renforcer le dialogue entre les élus des communes rurales et les acteurs du monde agricole** (agriculteurs, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural –Safer-, chambre d'agriculture, syndicats agricoles...). Les participants à la Fabrique Prospective ont exprimé le souhait que les communes disposent d'informations et aient les moyens de s'exprimer sur les transformations agricoles de leur territoire afin qu'elles puissent jouer un rôle plus actif dans le soutien aux acteurs agricoles locaux. Les quatre communes engagées dans la Fabrique Prospective ont indiqué qu'elles n'étaient pas toujours informées des changements de propriétaires des exploitations agricoles sur leur territoire, et rarement associées aux décisions des chambres d'agriculture et des Safer. Elles ont alors peu de prise pour orienter le profil agricole de leur territoire et favoriser sa résilience dans le temps long. En particulier, les groupes de travail locaux ont mis en évidence la volonté des communes de pouvoir être partie prenante du processus de transmission ou de reprise des exploitations agricoles afin de pouvoir se porter acquéreur ou encourager certains types d'exploitations qui vont dans le sens de leur projet de territoire. Les zones agricoles protégées (ZAP) sont un outil pour sanctuariser des zones agricoles, mais leur mobilisation n'empêche pas le développement des friches agricoles. Dans ce contexte, deux pistes ont été envisagées dans le cadre de la Fabrique Prospective : la mise en place d'instances de dialogue entre les communes et les différents acteurs agricoles afin de définir des objectifs partagés et d'entretenir un dialogue permanent sur les projets, soit ad hoc, soit adossées à des instances de dialogue existantes (par exemple, celles qui pourraient être mises en place par les intercommunalités sur le foncier dans le cadre du Zan) ; la mise en place, au niveau national ou régional, d'une ingénierie de médiation et d'outils à destination des élus ruraux pour animer le dialogue avec les acteurs du monde agricole.

- **Créer un centre de ressources national sur la transition et la diversification agricole.**

Les communes engagées dans la Fabrique Prospective ont identifié lors des séminaires locaux et intersites un besoin de diversification des cultures agricoles et une volonté de renforcer l'autonomie alimentaire de leur territoire, en partie révélés par la pandémie de la Covid-19. Toutefois, elles ont également souligné leur manque de connaissances sur les cultures à privilégier, notamment afin de tenir compte des évolutions climatiques à venir. Elles ont donc suggéré la création d'un centre de ressources pour encourager les communes souhaitant entamer ce processus de transition et de diversification agricole à s'informer et monter en compétence sur le sujet.

- **Mieux faire connaître le bail rural à clauses environnementales au niveau national.**

Cet outil créé en 2006 pour que les propriétaires de foncier agricole puissent imposer des obligations environnementales à l'exploitant (maintien des haies, usage restreint de produits phytosanitaires, etc.) est aujourd'hui peu mobilisé. De fait, l'application des clauses ne peut se faire qu'à certaines conditions (si les parcelles sont situées dans des zonages à enjeu environnemental ou que le bailleur est une personne morale de droit public ou une association agréée de protection de l'environnement). Les collectivités locales peuvent utiliser cet outil sur les terres dont elles sont propriétaires ou le faire connaître aux propriétaires fonciers locaux. Pour les participants à la Fabrique Prospective, il apparaît utile que l'État fasse mieux connaître l'intérêt et la pertinence du bail rural environnemental auprès des communes, notamment en mobilisant les ressources existantes⁴⁴.

Faune, flore : maintenir, préserver et sensibiliser

Les participants à la Fabrique Prospective ont dégagé quatre priorités partagées pour maintenir et préserver la faune et la flore dans les territoires ruraux, en complément des dispositifs nationaux existants.

- **Renforcer les infrastructures naturelles**, comme les haies, en raison des nombreux services écosystémiques qu'elles peuvent rendre. En effet, elles contribuent à renforcer la connectivité des écosystèmes et habitats

naturels de nombreuses espèces, lutter contre l'érosion des sols en particulier pour les terrains agricoles nus en interculture, lutter contre les pollutions diffuses agricoles (le ralentissement de l'écoulement des eaux permettant de lutter contre le ruissellement des nitrates, phosphates ou produits phytosanitaires), fournir du bois de chauffage, ou encore créer des brise-vents et des zones d'ombre pour le bétail. En premier lieu, il s'agit de mieux faire connaître les outils (par exemple, documents d'urbanisme), aides (par exemple, Politique agricole commune, Plan de relance) et acteurs (par exemple chambres d'agriculture) susceptibles d'être mobilisés par les élus ruraux. De plus, les participants à la Fabrique Prospective ont suggéré de fixer un objectif de maintien et de récréation de haies au niveau national, qui serait décliné à l'échelle régionale (en étant par exemple inscrit dans les Sraddet), puis locale (en étant par exemple inscrit dans les SCoT). De tels objectifs inciteraient les acteurs locaux à soutenir la préservation des haies existantes et la restauration de haies. La mise en œuvre de cet objectif serait à décliner en fonction des besoins locaux, en concertation étroite avec les communes et les acteurs du territoire : l'ambition dans les zones déjà bien pourvues en haies serait le maintien de ces infrastructures naturelles, quand il serait de recréer des haies là où elles ont largement disparu, en particulier quand les risques naturels associés à leur disparition se révèlent importants (cf. p.26).

- **Sensibiliser les enfants aux enjeux de biodiversité.** Les plus jeunes, qui sont les citoyens de demain, démontrent souvent un intérêt fort pour la faune et la flore et leur sensibilisation permet de toucher un public plus large, en premier lieu leur environnement familial. La biodiversité est intégrée aux programmes de l'Education nationale et des dispositifs existent pour sensibiliser les élèves aux enjeux de la protection de la biodiversité (éco-délégués, concours entre établissements sur des initiatives exemplaires, etc.). Pour autant, ces dispositifs sont souvent méconnus des chefs d'établissements, ou bien ces derniers peuvent manquer de temps pour les mettre en place (la formation d'éco-délégué occupe 40 heures dans l'emploi du temps d'un élève). Selon les participants à la Fabrique Prospective, il apparaît utile de renforcer les conditions matérielles permettant aux enseignants d'apporter des connaissances sur la biodiversité aux élèves mais plus encore, en articulant ces connaissances aux spécificités de chaque territoire. Il s'agit plus spécifiquement de fournir aux enseignants des cadres méthodologiques leur permettant de développer des projets locaux, de faciliter leurs liens avec les réseaux d'acteurs locaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable, et d'assurer des

sources de financement à ces projets. Les aires éducatives, coordonnées par l'OFB, s'appuient dans ce sens sur une méthodologie éprouvée et un système de labellisation et sur un partenariat fort entre enseignant, élu et acteurs de l'environnement (cf. encadré suivant)⁴⁵. Par ailleurs, les temps périscolaires peuvent être l'occasion pour les élus ruraux de proposer des activités en lien avec la biodiversité notamment en mobilisant des associations environnementales locales.

- **Valoriser l'expérience des communes rurales qui s'engagent dans une gestion durable des espaces verts.** La gestion des espaces verts publics fait partie des compétences des communes. Les espaces verts peuvent abriter de nombreuses espèces et donc être les lieux d'une biodiversité riche et respectée. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé a interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette interdiction est étendue aux lieux de vie (jardins des copropriétés, établissements d'enseignements, équipements sportifs, cimetières, terrains de campings, etc.) dont certains sont gérés par des communes. Les élus ayant participé à la Fabrique Prospective ont proposé que l'expérience des communes rurales qui se sont engagées dans une gestion durable de leurs espaces verts (par exemple celles disposant du label « Ecojardin »⁴⁶ initié par Plante & Cité et animé par l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France, ou le label « Espace végétal écologique »⁴⁷ créé par Ecocert) soit valorisée à une échelle nationale afin que leurs pratiques soient connues et partagées.
- **Renforcer le soutien aux agences régionales de biodiversité (ARB)** pour mieux accompagner l'action locale de mise en valeur et protection de la biodiversité. Les ARB soutiennent les acteurs locaux pour porter une politique ambitieuse et concrète de maintien et de préservation de la biodiversité. Les ARB peuvent fournir aux communes rurales de l'information et des données, des formations à destination des élus, un appui à l'organisation d'événements, un guichet unique pour l'accès aux aides, la mise en réseau avec d'autres acteurs, etc.

NOTES

45. <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

46. <https://www.label-ecojardin.fr/>

47. <https://ecocert.app.box.com/v/espace-vegetal-ecologique>

MÉTHODE

LES AIRES ÉDUCATIVES

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Les objectifs des aires éducatives sont de former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable, de reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire, et de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...). Ce projet éco-citoyen s'adresse aux classes de cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) et 4 (5^e, 4^e, 3^e).

L'OFB coordonne le réseau des aires éducatives sur la base des orientations prises par le comité de pilotage qui réunit les ministères de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la Transition écologique, des Outre-Mer et l'OFB. Des groupes régionaux spécifiques appuient l'accompagnement dans les territoires. L'OFB finance jusqu'à 80 % du montant des projets. Un appel à projets est lancé pour chaque année scolaire.

Plus de 600 écoles et établissements scolaires sont déjà engagés dans la mise en place d'une aire marine ou d'une aire terrestre éducative en métropole et dans les Outre-mer. Le réseau des aires éducatives compte précisément 261 aires marines éducatives et 367 aires terrestres éducatives.

Pour en savoir plus : <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Annexe

AIDES, DISPOSITIFS ET LEVIERS D'ACTION MOBILISABLES PAR LES COMMUNES RURALES POUR FAIRE DE LA NATURE UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉSILIENCE DE LEURS TERRITOIRES

Aide ou dispositif	Descriptif
Aides-Territoires Porteur : Ministère de la transition écologique	Cette plateforme web ⁴⁸ permet de consulter les aides financières et les aides en ingénierie à destination des communes, en fonction de leurs caractéristiques et de leurs projets, et de les accompagner pour « transformer une idée en projet ». La plateforme propose une recherche par thématique dont la thématique « Nature / environnement » qui concerne la diversité, les forêts, les milieux humides, les risques naturels ou encore les sols. Tous les porteurs d'aides (ministères, opérateurs de l'État, associations, fondations, conseils régionaux et départementaux, etc.) ont vocation à les diffuser sur la plateforme. La recherche est personnalisée : après avoir renseigné sur la plateforme l'intitulé de la commune, les aides qui la concerne spécifiquement sont affichées qu'ils s'agissent par exemple de celles proposées par son conseil départemental ou par l'État.
Aires terrestres éducatives Type : programme Porteur : OFB	Cette démarche éco-citoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée par une classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative. Ils sont encadrés et guidés par l'OFB, afin de leur apprendre la gestion d'une aire terrestre tout en respectant la nature.
Atlas de la biodiversité communale Type : démarche Thématique : biodiversité Porteur : OFB Date : 2010 Échelle : communale ou intercommunale	Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est un outil stratégique de l'action locale, d'information et d'aide à la décision pour mieux connaître la biodiversité de son territoire, sensibiliser et mobiliser les acteurs, élus, citoyens, acteurs socio-économiques des territoires. Il a pour ambition de réussir à intégrer les enjeux de la biodiversité dans des démarches de gestion ou d'aménagement du territoire. Cet atlas prend la forme d'un inventaire naturaliste de la faune, flore et des habitats sur les communes volontaires à l'aide de professionnels utilisant un protocole du service du patrimoine naturel du Museum national d'Histoire naturelle (MNHN) et du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Il inclut également un esprit de sciences citoyennes et de travail collaboratif. Chaque année, un appel à projets est lancé par l'OFB pour aider financièrement les communes et structures intercommunales à réaliser leur ABC. Une carte des ABC existants est disponible sur le portail en ligne https://abc.naturefrance.fr L'ABC constitue donc un outil technique et financier pour les communes.
Capitales françaises de la biodiversité Type : concours Thématique : biodiversité Porteur : OFB, ARB Île-de-France, Plante & Cité Date : 2010 Partenaires : MTE, MCTRCT, Cerema Échelle : communale et intercommunale	Ce concours identifie, valorise et diffuse les meilleures actions réalisées par des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité. À travers des ateliers de partage d'expérience, des séminaires d'approfondissement, des visites inspirantes, ou encore des webinaires, ce concours a pour ambition de donner à voir les innovations, le progrès, les actions exemplaires des collectivités françaises avec leurs partenaires publics et privés. La visibilité de cette élection résonne partout en France mais aussi en Europe et à l'international. Chaque année, le prix porte sur une thématique particulière. Pour l'édition 2020-2021, cette thématique était « Eau et biodiversité ». Le dispositif offre une visibilité et une valorisation des actions en faveur de la nature pour les communes lauréates, sans accompagnement.

NOTE

48. <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Aide ou dispositif	Descriptif
<p>Des terres et des ailes</p> <p>Type : programme Thématique : biodiversité, oiseaux Porteur : Ligue de protection des oiseaux (LPO) Date : 2018 Échelle : infra communale, individuelle</p>	<p>La LPO propose des solutions concrètes à toute personne ou entité qui souhaite mettre en place des aménagements pour maintenir et améliorer les habitats des oiseaux et des insectes. Après inscription sur une plateforme en ligne (www.desterresetdesailes.fr), le programme propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des aménagements favorables aux oiseaux et aux insectes faciles à mettre en place ; • des conseils pour accompagner les participants dans la démarche ; • de faire connaître et valoriser ces actions concrètes à une échelle plus large. <p>Le dispositif offre un accompagnement technique à travers de conseils sur les aménagements à mettre en place.</p>
<p>Espaces naturels agricoles et périurbains (ex-PAEN)</p> <p>Type : loi Thématique : agriculture et nature Porteur : code de l'urbanisme Date : depuis 2005 Échelle : départementale ou intercommunale (EPCI, collectivité territoriale)</p>	<p>Les périmètres des espaces agricoles et naturels périurbains sont destinés à permettre la mise en œuvre d'une politique de protection et de mise en valeur de ces espaces. Ces périmètres sont instaurés par le département ou par un EPCI compétent en matière de SCoT avec l'accord de la ou des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture.</p> <p>Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. À l'intérieur de ce périmètre, le département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou de préemption dans certains cas.</p>
<p>Fonds Tourisme durable</p> <p>Type : fonds Thématique : tourisme Porteur : Ademe Date : entre mai 2022 et octobre 2022 Échelle : hébergeurs et restaurateurs TPE/PME</p>	<p>Le Fonds Tourisme durable (d'un montant de 50 millions d'euros) soutient la réalisation d'un diagnostic environnemental gratuit et donne accès à des financements d'investissements pour les restaurateurs et hébergeurs (TPE/PME) situés en zone rurale. Ces financements peuvent concerner des actions telles que la rénovation énergétique, l'éclairage, le froid commercial, l'économie circulaire, etc. L'aide accordée varie entre 5 000 € et 200 000 €. Des demandes d'informations complémentaires peuvent être envoyées à contact.tourisme@ademe.fr.</p>
<p>Groupement d'intérêts économique et environnemental (GIEE)</p> <p>Type : outil Thématique : agriculture et social Date : non renseignée Échelle : communale ou intercommunale</p>	<p>Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Les actions prévues dans un projet reconnu dans le cadre d'un GIEE bénéficient de majorations dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides, selon les possibilités offertes par le programme de développement rural régional. Celles-ci pourront provenir de plusieurs sources et notamment de financements européens (Feader, Feder, FSE...), de l'État, des collectivités territoriales ou d'organismes publics (Ademe, Agence de l'eau...).</p>
<p>Label Haie</p> <p>Type : dispositif de certification Thématique : territoire Porteur : Label Haie</p>	<p>Le Label Haie encadre d'une part les pratiques de gestion des haies bocagères et d'autre part les filières de distribution du bois bocager. Ainsi, l'exigence du label porte tant sur la qualité de gestion des haies que sur l'ancrage local et durable des filières de bois issu du bocage. Le label repose sur deux cahiers des charges distincts (Gestion et Distribution), un système de certification dans lequel opère un organisme certificateur indépendant et un outil de traçabilité informatique.</p>
<p>Obligation réelle environnementale (ORE)</p> <p>Type : outil juridique national Thématique : biodiversité Porteur : État Date : 2016 Échelle : parcellaire</p>	<p>L'ORE est un outil juridique permettant aux propriétaires fonciers volontaires de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement. Il correspond à un contrat entre propriétaire d'un bien foncier et une collectivité publique (État, collectivité locale), un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (association, fondation).</p> <p>Une ORE engage le propriétaire volontaire dans des actions de maintien, conservation, gestion ou restauration d'éléments de biodiversité ou de services écosystémiques, ou éventuellement dans le cadre de la compensation écologique. D'après le code des impôts, les communes peuvent « exonérer de la taxe foncière les propriétés non bâties, les propriétaires ayant conclu une obligation réelle environnementale » (Article 1394 D).</p> <p>L'ORE est donc un dispositif juridique incluant des instruments financiers destinés à mieux prendre en compte les aspects environnementaux des sites.</p>

Aide ou dispositif	Descriptif
<p>Prix de l'innovation rurale</p> <p>Type : prix</p> <p>Thématique : transverse</p> <p>Porteur : Laboratoire Dauphine Recherches en management</p> <p>Date : depuis 2018</p> <p>Échelle : individuelle</p>	<p>L'ambition du Prix de l'innovation rurale est d'identifier et faire connaître des modèles d'innovation, porteurs de développement et de nature à inspirer citoyens, acteurs publics, entrepreneurs, chercheurs et étudiants soucieux de l'avenir des ruralités.</p> <p>Les candidats doivent porter un projet apportant des solutions aux contraintes spécifiques du monde rural : accessibilité aux services (santé, numérique, mobilité, culture, services aux publics) et aux commerces de proximité, activités en lien avec l'environnement et sa préservation ainsi que l'agriculture.</p> <p>Les lauréats se partagent une enveloppe de 15 000 €, et bénéficient d'une campagne de communication dans la presse locale et d'une mission de conseil réalisée par l'un des neuf partenaires du concours : La Poste, GRDF, AESIO, la Fondation RTE, le Cerema, le Labo Rural, Familles Rurales, l'ANCT et l'Association des maires ruraux de France.</p>
<p>Projet alimentaire territorial (PAT)</p> <p>Type : programme</p> <p>Thématique : agriculture</p> <p>Porteur : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</p> <p>Date : depuis 2014</p> <p>Échelle : communale, intercommunale (SCoT, PNR...) départementale...</p>	<p>Les projets alimentaires territoriaux sont des démarches volontaires qui s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales en matière d'alimentation, répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Un appel à projets national annuel permet de bénéficier de financements. C'est un outil de relocalisation des activités agricoles sur les territoires ruraux notamment, avec une valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire.</p>
<p>Territoires engagés pour la nature</p> <p>Type : programme</p> <p>Thématique : biodiversité</p> <p>Porteur : MTE /OFB</p> <p>Date : 2019 et variable selon les régions</p> <p>Partenaires régionaux : régions, services de l'État en région, ARB, OFB régionales, départements</p> <p>Échelle : nationale, avec une déclinaison régionale</p>	<p>Le dispositif de « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité dans les territoires. Il s'adresse aux communes et intercommunalités, quels que soient leur taille et leur avancement en matière de biodiversité.</p> <p>Le programme est organisé autour de trois grandes ambitions exprimées par les territoires volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agir pour préserver le cadre de vie et garantir la sécurité et le bien-être des citoyens, • s'engager pour enclencher la transition écologique de son territoire, • mobiliser pour investir sur l'avenir et devenir un ambassadeur de la préservation de la nature. <p>Les TEN ont vocation à proposer des accompagnements techniques et financiers aux territoires sélectionnés.</p>
<p>Zone agricole protégée (ZAP)</p> <p>Type : outil</p> <p>Thématique : agriculture</p> <p>Date : 2015</p> <p>Échelle : intercommunale (Préfet en concertation avec plusieurs communes)</p>	<p>Permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit de la qualité de leur production, • soit de leur situation géographique, • soit de leur qualité agronomique. <p>Ces ZAP sont délimitées par arrêté préfectoral pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées, • ou, le cas échéant, et après avis du conseil municipal des communes intéressées, sur proposition de l'organe délibérant de l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) ou de schéma de cohérence territoriale (SCoT). <p>Cet outil permet de soumettre à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altérerait durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la ZAP. En cas d'avis défavorable de la chambre d'agriculture ou de la CDOA, le changement d'affectation ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.</p> <p>Il ouvre la possibilité de préserver la faune et la flore des terres agricoles.</p>

Comme le soulignait le rapport de la mission Ruralités « 200 propositions pour un agenda rural » remis en juillet 2019 au Gouvernement, les ruralités disposent d'aménités environnementales spécifiques qui constituent autant de richesses à valoriser. La nature assure en effet dans les territoires ruraux des fonctions productives (alimentation, eau, bois, etc.), culturelles (esthétiques, spirituelles, éducatives, récréatives, etc.), sociales et de régulation (climat, îlots de fraîcheur, maîtrise des inondations, épuration des eaux, qualité de l'air, etc.). L'ensemble de ces fonctions et de leurs apports au fonctionnement des territoires et au bien-être des habitants ont été particulièrement mises en lumière par la crise de la Covid-19. Plus encore, la nature - sa diversité, sa richesse, sa bonne santé et sa mise en valeur - est à la fois un facteur de résilience et d'attractivité des territoires.

Dès 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires s'est saisie de cet enjeu en lançant, en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF), la Direction générale des outre-mer (DGOM), l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'université Jean Moulin Lyon 3, la Fabrique Prospective « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux ». Quatre communes rurales ont travaillé dans ce cadre : Awala-Yalimapo (Guyane), Bard (Loire), Beurey-sur-Saulx (Meuse) et Gornac (Gironde). Avec leur groupe de travail local, chacune a élaboré une feuille de route adaptée à ses spécificités : l'adaptation aux risques littoraux à Awala-Yalimapo, le développement de la résilience agricole à Bard, l'articulation entre nature et urbanisme à Beurey-sur-Saulx, et la préservation de la ressource en eau à Gornac.

La Fabrique Prospective, parce qu'elle a été l'occasion d'échanges entre des élus locaux et des acteurs nationaux, a permis de mettre en évidence :

- quatre enjeux thématiques : une gestion du foncier rural respectueuse de la nature, la gestion de la ressource en eau et la réduction de la vulnérabilité face aux risques d'inondation, la production et la consommation de produits locaux et respectueux de l'environnement, la création et le maintien d'activités écotouristiques durables ;
- deux enjeux transversaux : l'articulation des échelles et des compétences, et la connaissance des aides et dispositifs d'appui.

Quatorze pistes d'action d'envergure nationales ont également été formulées collectivement dans le cadre de cette Fabrique Prospective pour répondre à ces enjeux.

Cette publication regroupe une synthèse des feuilles de routes des quatre communes engagées dans la Fabrique Prospective, les quatorze pistes d'action nationales et un récapitulatif d'aides, dispositifs et leviers d'action mobilisables par les communes rurales pour faire de la nature un facteur d'attractivité et de résilience de leurs territoires.